



HAL
open science

Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) : entre protection de l'environnement et stratégies d'aménagement des espaces urbains centraux

Corten Pérez Houis

► To cite this version:

Corten Pérez Houis. Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) : entre protection de l'environnement et stratégies d'aménagement des espaces urbains centraux. Sources. Material & Fieldwork in African Studies, 2022, Knowing Nature | Savoirs environnementaux, 4, pp.197-240. halshs-03676365

HAL Id: halshs-03676365

<https://shs.hal.science/halshs-03676365>

Submitted on 18 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License



SOURCES

Materials & Fieldwork in African Studies
Matériaux & terrains en études africaines

Knowing Nature | Savoirs environnementaux
no. 4 | 2022

Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) : entre protection de l'environnement et stratégies d'aménagement des espaces urbains centraux

Corten Pérez-Houis

URL: <https://www.sources-journal.org/721>

HAL Id: [halshs-03676365](https://halshs.archives-ouvertes.fr/SOURCES/halshs-03676365)

Cite | Citer :

Pérez-Houis, Corten. 2022. "Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) : entre protection de l'environnement et stratégies d'aménagement des espaces urbains centraux." *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* no. 4 (Knowing Nature | Savoirs environnementaux): 197–240.

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/SOURCES/halshs-03676365>.

Résumé

Dans un contexte de croissance démographique de la capitale soudanaise et d'explosion du secteur de la construction au début des années 2000, le nombre de briqueteries artisanales a rapidement augmenté dans l'agglomération de Khartoum, en passant de 1 750 ateliers en 1995 à 3 450 en 2005, dont 2 000 à Khartoum. Malgré la production massive de ce matériau et son utilisation répandue dans toute la capitale, divers acteurs se sont retrouvés sur la critique des conséquences environnementales de cette activité économique (pollution de l'air et du sol, déforestation causée par l'usage de bois comme combustible, utilisation de terres fertiles sur les berges du Nil...).

Du Haut Conseil pour l'environnement à UN Habitat, en passant par des instituts de recherche de l'Université de Khartoum et par le gouvernement de l'État de Khartoum, un consensus apparaît autour de la nécessité d'une fermeture des briqueteries. Ce consensus repose sur des analyses techniques et sanitaires démontrant la nocivité de cette activité sur son environnement, mais aussi sur des textes législatifs.

L'article revient d'abord sur les conditions de la production de ces briques rouges (localisation des ateliers, différentes étapes de l'extraction de la ressource naturelle à la commercialisation du matériau...), ainsi que sur les différentes formes de pollution qui y sont associées par de nombreux acteurs universitaires et institutionnels. Ces dommages environnementaux comprennent à la fois l'émission de CO₂, la dégradation de terres fertiles sur les berges du Nil et la réduction de la couverture forestière liée à l'utilisation du bois comme combustible. Toutefois, il s'agit dans cet article de proposer une lecture critique de ces analyses scientifiques et de les remettre en perspective par rapport à d'autres sources.

Je m'appuie pour cela sur deux enquêtes de terrain, effectuées entre février et avril 2020 et en avril 2021, mais aussi sur l'analyse détaillée de deux types de documents législatifs : la « Loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum » (2008) et onze décrets promulgués par l'État de Khartoum à propos de

la fermeture des briqueteries (2010-2018). La première est disponible en ligne (<http://www.envkh.gov.sd/pdf/law.pdf>), tandis que les décrets ont été recueillis directement au siège de l'État de Khartoum, sans avoir pu les photocopier ni les photographier.

Ces deux textes montrent avant tout que la question des briqueteries est considérée comme un enjeu environnemental et sanitaire. Si la loi de 2008 ne fait que préciser les taxes auxquelles sont soumis les propriétaires, les différents décrets appellent à la fermeture complète de ces ateliers et à leur relocalisation en dehors des espaces urbains. Ils justifient cela par la nécessité de préserver le milieu naturel de ces « nuisances et phénomènes négatifs » (التشوهات والمظاهر السلبية) et de protéger la population face aux « dommages sanitaires causés par l'industrie de la brique » (الأضرار الصحية الناجمة عن صناعة الطوب). Ce cadre législatif est ensuite confronté avec d'autres types de sources (articles de presse, mémoires universitaires, rapports divers), ce qui permet de montrer la construction d'une parole institutionnelle consensuelle.

De nombreux mémoires universitaires cherchent à démontrer les conséquences négatives de la production de briques rouges sur l'environnement, tandis que plusieurs rapports d'institutions internationales telles qu'UN Habitat et l'Agence britannique pour l'aide au développement s'alignent également sur cette critique des briqueteries. Une même vision circule ainsi entre les multiples acteurs impliqués, une parole institutionnelle unique émerge de ces différentes sources.

Pourtant, il s'agit de remettre en perspective l'émergence de ces critiques, qui s'appuient, certes, sur un savoir environnemental technique, mais aussi sur une certaine conception des espaces urbains. Cet accent mis sur la nécessaire protection de l'environnement est en effet au cœur d'objectifs de durabilité définis par des institutions internationales et réappropriés par les acteurs soudanais. La production artisanale de briques rouges, perçue comme étant archaïque et polluante, ne correspond pas à l'idéal d'une ville moderne et respectueuse de l'environnement.

Cet argument environnemental apparaît toutefois comme étant un trompe-l'œil. Il semble mobilisé pour justifier des politiques d'aménagement, telles que la construction de la corniche du Nil ou du pont Manshiya. Les campagnes d'évacuation des briqueteries menées dans les années 2010, suite à la publication des différents décrets, sont à replacer dans le contexte plus large des restructurations urbaines en cours au même moment à Khartoum. Elles répondent à des convoitises foncières croissantes pour les berges du Nil, où se situent les briqueteries. La fermeture des briqueteries entre ainsi dans une stratégie de mise en avant d'espaces verts préservés, d'embellissement de la ville et d'attraction des capitaux étrangers. L'afflux de ces investissements conduit à une concentration de services, d'activités à haute valeur ajoutée et de fonctions récréatives au cœur de l'agglomération du Grand Khartoum.

L'ensemble de l'article, en partant de l'étude de cas des briqueteries à Khartoum, s'appuie donc sur une méthodologie de croisement des sources : textes législatifs, mémoires universitaires, rapports institutionnels, entretiens et observations de terrain. Cette confrontation apparaît nécessaire pour interroger une critique consensuelle, qui se fonde principalement sur des arguments environnementaux et sanitaires. Elle permet de rappeler l'importance socio-économique de cette activité productive sur laquelle reposent des milliers de personnes, mais aussi de montrer que des enjeux d'aménagement sont au cœur des politiques de fermeture des briqueteries. Leur localisation sur les berges du Nil en fait une cible pour les investisseurs qui souhaiteraient profiter du potentiel touristique et résidentiel de cet espace, comme c'est déjà le cas sur les rives des quartiers de Burri et Manshiya.

Mots-clés : brique rouge, matériaux de construction, Khartoum, Soudan, cadre législatif, aménagement urbain, environnement, pression foncière.

Abstract

Legislative Framework and Red Brick Manufacturing in Khartoum (Sudan): Between Environmental Protection and Strategies for the Development of Central Urban Spaces

In a context of population growth in Khartoum, the capital of Sudan, and of a boom in the building industry in the early 2000s, the number of artisanal brick kilns increased rapidly in the city's metropolitan area, from 1,750 workshops in 1995 to 3,450 in 2005, including 2,000 in Khartoum itself. Despite the massive production of this material and its widespread use throughout the capital, various actors converged to criticise the environmental consequences of this economic activity (air and soil pollution, deforestation caused by the use of wood as fuel, use of fertile land on the banks of the Nile...).

From the Higher Council for Environment and Natural Resources to UN-Habitat, from research institutes at the University of Khartoum to the Khartoum State Government, a consensus emerged on the need to close the brickworks. This consensus was based on legislative texts and on technical and sanitary analyses that demonstrate the harmfulness of this activity for the environment.

This article first looks back at the conditions of red brick production (workshop location, the different stages from the extraction of the natural resource to marketing of the material...), and the different forms of pollution that many academic and institutional actors claimed it was associated with. Environmental damage included CO₂ emissions, deterioration of fertile land on the Nile banks, and reduction of forest cover resulting from the use of wood as fuel. However, this article aims to critique these scientific analyses and to contrast them with other sources.

To do this, I relied on two fieldwork surveys carried out between February and April 2020 and in April 2021, and on the detailed analysis of two types of legislative documents: the "Environmental Protection and Promotion Law in Khartoum State of 2008," and eleven decrees enacted by the State of Khartoum regarding the closure of the brickworks (2010–2018). The law is available online (<http://www.envkh.gov.sd/pdf/law.pdf>), while the decrees were collected directly at Khartoum State Headquarters, however they could not be photocopied nor photographed.

These documents show above all that the brickworks were considered both as an environmental and sanitary issue. While the 2008 law only specified the taxes enforced on owners, the various decrees called for the complete closure of these workshops and their relocation outside urban areas. The justification was the need to preserve the natural environment from "nuisances and adverse phenomena" (التشوهات والمظاهر السلبية) and to protect the population from "sanitary damage caused by the brick industry" (الأضرار الصحية الناجمة من صناعة الطوب). Contrasting this legislative framework with other types of sources (press articles, academic essays, various reports) shows the development of a consensual institutional discourse.

Many academic essays sought to demonstrate the negative impact of red brick production on the environment, while several reports from international institutions such as UN-Habitat and the UK Department for International Development voiced similar criticisms for the brickworks. Thus, the multiple actors involved shared the same vision, and from these different sources emerged a single institutional voice.

However, the emergence of these criticisms should be put into perspective as they were based not only on technical environmental knowledge, but also on a particular conception of urban spaces. Putting emphasis on the need to protect the environment was indeed at the heart of the sustainability objectives that were defined by international institutions and

reclaimed by the Sudanese actors. Artisanal production of red bricks, deemed as archaic and polluting, did not match the ideal of a modern and environmentally friendly city.

However, this environmental argument appears to be an illusion. The argument was used to justify development policies, such as the construction of the Nile Corniche or the Manshiya Bridge. The brickwork clearance campaigns, carried out in the 2010s, following the publication of the various decrees, should be placed in the broader context of the urban restructuring that was under way at the same time in Khartoum. These campaigns echoed the growing desirability of the bank of the Nile lands where the brickworks were located. The closure of the brickworks was thus part of a strategy to promote preserved green spaces, embellish the city, and attract foreign capital. The influx of these investments led to a concentration of services of high value-added activities and of recreational functions in the heart of Greater Khartoum.

Starting from the case study of the Khartoum brickworks, this article is therefore entirely based on a methodology consisting of cross-referencing sources: legislative texts, university essays, institutional reports, interviews, and fieldwork observations. This method adequately questions a consensual criticism that is mainly based on environmental and sanitary arguments. It makes it possible to underline the socio-economic importance of this productive activity on which thousands of people rely, but also to show that development issues are at the heart of the brickwork closure policies. Their location on the banks of the Nile make them a target for investors who wish to take advantage of the touristic and residential potential of this space, as was already the case on the banks of the Burri and Manshiya neighbourhoods.

Keywords : red brick, building materials, Khartoum, Sudan, legislative framework, urban planning, environment, land pressure.

ملخص

صناعة الطوب الأحمر في الخرطوم (السودان) وإطارها التشريعي: ما بين حماية البيئة واستراتيجيات التخطيط العمراني للمناطق المركزية في العقد الأول من القرن الحالي، في وقت شهدت فيه العاصمة السودانية زيادة في عدد السكان وتوسع هائل في قطاع البناء، زاد عدد كمائن الطوب بسرعة كبيرة في ولاية الخرطوم. حيث أصبح عدد الكمائن ٣٤٥٠ في عام ٢٠٠٥ بعد أن كان عددها ١٧٥٠ كمينة في عام ١٩٩٥ وقد احصيت ٢٠٠٠ كمينة منها في الخرطوم الكبرى. بالرغم من الصناعة الكثيفة للطوب واستعماله المنتشر بتوسع في العاصمة، إلا أنه كان موقع انتقاد لمختلف الجهات الفاعلة بسبب الآثار البيئية التي تعقب صناعته. حيث يسبب تلوثاً في الهواء والارض وتصحراً ناتجاً عن استخدام الحطب كوقود لحرق الكمائن واستعمال الأراضي الخصبة على ضفاف النيل. يبدو أن هناك اجماع على أهمية اغلاق الكمائن بشكل نهائي من المجلس الأعلى للبيئة حتى برنامج الأمم المتحدة للمستوطنات البشرية (موتل)، ومروراً بمراكز بحوث جامعة الخرطوم وحكومة ولاية الخرطوم. يستند هذا الإجماع على تحاليل متخصصة وصحية تبين الضرر البيئي الناتج عن هذا النشاط. يستند الإجماع أيضاً على نصوص تشريعية. يتحدث المقال أولاً عن الظروف المحيطة بصناعة الطوب الأحمر من حيث مواقع الكمائن والمراحل المختلفة منذ استخراج الطوب من الموارد الطبيعية إلى تسويقه. ومن ثم يتناول المقال اشكال التلوث المختلفة التي ربطتها عدة جهات فاعلة من أكاديميين ومؤسسين بالكمائن. تشمل اضرار الكمائن البيئية على انبعاث ثاني أكسيد الكربون، وتجريف الأراضي على ضفاف النيل، وتقليل الغطاء الحرجي بسبب استخدام الحطب كوقود للكمائن. بيد أن هذا المقال يقترح قراءة نقدية لهذه التحاليل العلمية ووضعها في الحسبان مقارنة بمصادر أخرى اعتمدت في هذا المقال على دراستين ميدانيتين اجريتا في فبراير وابريل ٢٠٢٠ وابريل ٢٠٢١ واعتمدت أيضاً على التحليل المفصل لنوعين من الوثائق التشريعية: قانون حماية وترقية البيئة في ولاية الخرطوم للعام ٢٠٠٨ والاحدى عشرة قراراً الصادرة عن رئاسة ولاية الخرطوم حول بينما اطلعت على القرارات (<http://www.envkh.gov.sd/pdf/law.pdf>) اغلاق الكمائن (٢٠١٠ - ٢٠١٨). القانون الأول متوفر عبر هذا الرابط مباشرة في رئاسة ولاية الخرطوم دون أن أتمكن من تصويرها أو اخذ نسخة منها يوضح هذان النصان قبل أي شيء أن موضوع الكمائن يعتبر إحدى القضايا البيئية والصحية. بينما يحدد قانون ٢٠٠٨ الضرائب المفروضة على ملاك الكمائن، دعت القرارات المختلفة إلى اغلاق الكمائن بالكامل وترحيلها خارج المدينة. تبرر القرارات ذلك بأنه مهم من أجل الحفاظ على الوسط الطبيعي من تلك التشوهات والمظاهر السلبية ومن أجل حماية السكان من الأضرار الصحية الناجمة عن صناعة الطوب. يقارن هذا المقال الإطار التشريعي بعدة أنواع من المصادر (مقالات صحفية، وسائل جامعية، وتقارير متنوعة) مما يسمح بالدليل على خطاب مؤسسي متفق عليه من كل الجهات.

تحاول عدة رسائل جامعية إثبات الأثر السلبية لصناعة الطوب الأحمر على البيئة وتتفق معها عدة تقارير لمؤسسات مثل موئل الأمم المتحدة والوكالة البريطانية للتعاون الإنمائي. مما يعني أن هناك اتفاق في وجهات النظر بين عدد من الجهات الفاعلة المعنية ويظهر خطاب مؤسسي موحد من كل المصادر

بالرغم من أن هذا المقال يحاول الأخذ بعين الاعتبار لظهور بعض الانتقادات التي تعتمد بالتأكيد على معرفة بيئية متخصصة ولكنه يركز على وجود تصور معين للمناطق الحضرية. هذا التركيز المخصص لحماية البيئة يقع في قلب أهداف التنمية المستدامة التي حددتها المؤسسات العالمية ولائمتها الجهات السودانية الفاعلة لتناسب مع السودان. لا تتناسب صناعة الطوب الأحمر الحرفية والتي ينظر لها كعتيقة وملوثة مع الشكل المثالي للمدينة الحديثة والصديقة للبيئة

بيد أن هذه الحجة البيئية تبدو وكأنها وهم، حيث أنها تبرر لسياسات التخطيط مثل بناء كورنيش النيل أو جسر المنشية. يجب الأخذ في الاعتبار إعادة هيكلة التخطيط العمراني في الخرطوم عند النظر إلى حملات إزالة الكمائن خلال العقد الثاني من القرن الحالي بعد انتشار القرارات المختلفة. فقد ساعدت إعادة هيكلة التخطيط العمراني في الخرطوم على الاستجابة إلى الجشع العقاري المتزايد على الأراضي على ضفاف النيل التي يتواجد فيها الكمائن. بالتالي فإن اغلاق الكمائن يدخل في استراتيجية إبراز الساحات الخضراء المحمية وتجميل المدينة وجذب رؤوس الأموال الأجنبية. أدى تدفق هذه الاستثمارات إلى تركيز الخدمات والنشاطات ذات القيمة المضافة العالية والوظائف الترفيهية في قلب الخرطوم الكبرى

يعتمد هذا المقال المخصص لدراسة الكمائن في الخرطوم على منهج مواجهة عدة مصادر مثل النصوص التشريعية والرسائل الجامعية والتقارير المؤسسية والمقابلات والملاحظات خلال البحث الميداني. تبدو هذه المواجهة مهمة للتفكير حول الانتقاد الجمعي القائم بشكل أساسي على حجج بيئية وصحية، حيث تسمح بالتذكير بالأهمية الاجتماعية والاقتصادية لهذا النشاط المنتج الذي يعتمد عليه الاف الأشخاص، وتسمح أيضاً بتوضيح وجود قضايا التخطيط العمراني في قلب سياسات اغلاق الكمائن. موقع الكمائن على ضفاف النيل، يجعل منها هدفاً للمستثمرين الذين يتمنون الاستفادة من الإمكانيات السياحية والسكنية لهذه المناطق كما هو الحال في ضفاف النيل في حي بري وحي المنشية الكلمات الرئيسية: الطوب الأحمر، مواد البناء، الخرطوم، السودان، الإطار التشريعي- التخطيط العمراني، البيئة - ضغط الطلب على العقارات

الطوب الأحمر، مواد البناء، الخرطوم، السودان، الإطار التشريعي، التخطيط العمراني، البيئة، ضغط الطلب على العقارات،

Resumo

Quadro legislativo e produção de tijolos vermelhos em Cartum (Sudão): entre a protecção do ambiente e as estratégias de ordenamento dos espaços urbanos centrais

No contexto de crescimento demográfico da capital sudanesa e de explosão do sector da construção no início da década de 2000, o número de fábricas de tijolos artesanais aumentou rapidamente na área urbana de Cartum, passando de 1 750 oficinas em 1995 para 3 450 em 2005, das quais 2 000 em Cartum. Apesar da produção maciça deste material e do seu uso generalizado em toda a capital, diversos actores foram objecto de crítica devido às consequências ambientais desta actividade económica (poluição do ar e do solo, desflorestação causada pela utilização de madeira como combustível, utilização de terras férteis nas margens do Nilo).

Do Alto Conselho para o Ambiente da ONU Habitat, passando por institutos de investigação da Universidade de Cartum e pelo Governo do Estado de Cartum, existe um consenso em torno da necessidade de encerramento das fábricas de tijolos. Este consenso baseia-se em análises técnicas e sanitárias que demonstram os aspectos nocivos desta actividade sobre o ambiente, mas também nos textos legislativos.

O artigo começa por abordar as condições da produção destes tijolos vermelhos (localização das oficinas, as diferentes etapas da extracção do recurso natural até à comercialização do material...) assim como sobre as variadas formas de poluição que lhes estão associadas segundo numerosos actores universitários e institucionais. Estes danos ambientais incluem tanto a emissão de CO₂, como a degradação de terras férteis nas margens do Nilo e a redução da cobertura florestal ligada à utilização da madeira como combustível. No entanto, neste artigo, trata-se de propor uma leitura crítica destas análises científicas e de colocá-las em perspectiva face a outras fontes.

Para tal apoio-me em dois trabalhos de campo realizados entre Fevereiro e Abril de 2020 e em Abril de 2021, assim como na análise detalhada de dois tipos de legislação: a «Lei de Protecção e Melhoria do Ambiente no Estado de Cartum» (2008) e onze decretos promulgados pelo Estado de Cartum sobre o encerramento das fábricas de tijolos (2010-2018). O primeiro encontra-se disponível on-line (<http://www.envkh.gov.sd/pdf/law.pdf>), enquanto os decretos foram recolhidos directamente na sede do Estado de Cartum, sem ter sido possível fotocopiá-los ou fotografá-los.

Estes dois textos mostram, antes de mais, que a questão dos tijolos é considerada um desafio ambiental e sanitário. Se a lei de 2008 se limita a especificar as taxas a que estão sujeitos os proprietários, os diferentes decretos apelam ao encerramento completo destas oficinas e à sua reinstalação fora dos espaços urbanos. Justificam-no pela necessidade de preservar o meio ambiente natural destes «danos e fenómenos negativos» e de proteger a população face aos «danos sanitários causados pela indústria dos tijolos». Este quadro legislativo é em seguida cruzado com outros tipos de fontes (artigos de imprensa, dissertações universitárias, relatórios diversos), o que permite mostrar a construção de um discurso institucional consensual.

Numerosas dissertações académicas procuram demonstrar as consequências negativas da produção de tijolos vermelhos para o ambiente, enquanto vários relatórios de instituições internacionais, como a ONU Habitat e a Agência Britânica de Ajuda ao Desenvolvimento, alinham igualmente nesta crítica às fábricas de tijolos. Uma mesma visão circula assim entre os múltiplos actores envolvidos, e um único discurso institucional emerge destas diferentes fontes.

No entanto, trata-se de colocar em perspectiva a emergência destas críticas, que se apoiam, é certo, num saber ambiental técnico, mas também numa certa concepção dos espaços urbanos. Esta ênfase na necessária protecção do ambiente está, com efeito, no centro dos objectivos de sustentabilidade definidos por instituições internacionais e reapropriados pelos actores sudaneses. A produção artesanal de tijolos vermelhos, considerada arcaica e poluente, não corresponde ao ideal de uma cidade moderna e respeitadora do ambiente.

Contudo, este argumento ambiental revela-se enganoso. Parece estar a ser mobilizado para justificar políticas de ordenamento, como a construção do passeio do Nilo ou da ponte Manshiya. As campanhas de evacuação das fábricas de tijolos realizadas nos anos 2010, na sequência da publicação dos diferentes decretos, devem ser vistas no contexto mais amplo das reestruturações urbanas em curso na mesma altura em Cartum. Respondem a ambições fundiárias crescentes sobre as margens do Nilo, onde se situam as fábricas de tijolos. O encerramento destas insere-se, assim, numa estratégia de promoção de espaços verdes preservados, de embelezamento da cidade e de atracção de capitais estrangeiros. O afluxo destes investimentos conduz a uma concentração de serviços, de actividades de alto valor acrescentado e de funções recreativas no centro da área metropolitana do Grande Cartum.

Globalmente, o artigo, partindo do estudo de caso das fábricas de tijolo em Cartum, apoia-se portanto numa metodologia de cruzamento de fontes: textos legislativos, dissertações universitárias, relatórios oficiais, entrevistas e observações no terreno. Este confronto torna-se necessário para interpelar uma crítica consensual baseada principalmente em argumentos ambientais e sanitários. Permite recordar a importância sócio económica desta actividade produtiva de que dependem milhares de pessoas mas também mostrar que são os desafios de ordenamento que estão no centro do encerramento das fábricas de tijolos. A sua localização nas margens do Nilo fazem delas um alvo para os investidores que desejariam beneficiar do potencial turístico e residencial deste espaço, como acontece já com os bairros de Burri e Manshiya.

Palavras-chave: tijolos vermelhos, materiais de construção, Cartum, Sudão, quadro legislativo, ordenamento urbano, ambiente, pressão fundiária.hh

Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan)

Entre protection de l'environnement et stratégies d'aménagement des espaces urbains centraux

Corten Pérez-Houis

UMR 8504 Géographie-Cités – Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
<https://orcid.org/0000-0002-6970-3279>

Collection de données liées à cet article : « Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) ». <https://nakala.fr/collection/10.34847/nkl.a809m3yt>. 6 jeux de données, 11 documents. Liste complète des documents en fin de cet article, section « Sources ».

Introduction

Une rapide recherche¹ dans la presse soudanaise sur les briqueteries de Khartoum permet d'identifier d'emblée une opposition entre les producteurs² de briques rouges et des acteurs publics. Ce conflit, qui naît de la volonté de l'État de Khartoum de fermer tous les sites de production situés sur les berges du Nil, a commencé dans les années 2000, mais s'est intensifié à la fin des années 2010, avec une multiplication des opérations d'évacuation. Dans un article du 23 septembre 2017³, le journal *Al Nileyn* rapporte ainsi les propos d'Hassan Ismail, directeur du Haut Conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural⁴, qui affirme que les producteurs de brique rouge enfreignent « sept des lois sur l'environnement ». Les articles de presse portant sur l'éviction (إزالة)⁵ des briqueteries mentionnent de façon

1. Une première recension de la presse a été effectuée entre 2019 et 2020, puis complétée en 2021. En procédant par mots-clés, j'ai essentiellement eu recours au site *Sudan Akhbar* (<https://www.sudanakhbar.com/>), qui republie de très nombreux articles, de sources journalistiques diverses.

2. Dans la suite de l'article, lorsqu'il s'agit d'une activité exclusivement pratiquée par des hommes et même si cela n'est pas précisé, seul l'emploi du masculin pluriel est retenu.

3. « Les lignes directrices de l'élimination des briqueteries dans l'État de Khartoum » (توجيهات بإزالة كمان الطوب بولاية الخرطوم). *Al Nileyn*, 23 septembre 2017. <https://www.alnilin.com/12891067.htm> [archive].

4. Le Haut Conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural (المجلس الأعلى للبيئة والترقية الحضرية والريفية) est une institution de l'État fédéré de Khartoum, créée en 2008 pour suppléer le ministre de l'Environnement. Elle légifère sur les questions environnementales, émet des permis de travail et perçoit des taxes sur les activités considérées comme nocives pour l'environnement.

5. À l'exception des termes les plus fréquents et spécifiques tels que les *kamā'in* (كمان, كمينة) au singulier, nom soudanais pour les briqueteries artisanales), j'ai fait le choix de ne pas

plus générale le recours des acteurs publics à des décrets et des lois pour justifier cette politique. L'indisponibilité de ces sources ou la difficulté de leur accès en ligne posent toutefois la question de leur diffusion et de leur accessibilité au public.

Cette étude fait suite à un premier terrain d'un mois et demi, entre février et mars 2020, dans le cadre d'un mémoire de Master 2 de géographie sur la filière de la brique rouge à Khartoum, complété par un mois d'enquête en avril 2021, pour le compte d'une première année de thèse sur le même sujet. Au-delà d'entretiens informels et semi-directifs avec les différents acteurs de cette filière (ouvriers, propriétaires de briqueteries, vendeurs de matériaux, chefs de chantier, habitant·e·s, architectes), ces deux terrains ont été l'occasion de collecter plusieurs types de documents liés à la régulation de cette activité productive. La mention récurrente, dans les articles de presse, de décrets étatiques et de lois environnementales m'a conduit à m'intéresser particulièrement à ces sources, aussi omniprésentes dans les discours officiels que difficilement accessibles.

L'objectif du présent article est ainsi de revenir sur la mobilisation de ce cadre législatif, sur les conditions d'accès à ces textes et sur le consensus apparent autour de la nécessité environnementale de fermer les briqueteries sur les berges du Nil. Plus largement, l'enjeu est de partir de cette étude de cas soudanaise pour interroger les relations entre des discours institutionnalisés sur la protection de l'environnement et le maintien ou non d'une activité économique productive en ville. Les filières de matériaux de construction, dans les pays d'Afrique de l'Ouest par exemple, et notamment celle du ciment, semblent particulièrement cristalliser les tensions : les nombreuses formes de pollution qu'elles engendrent se heurtent à la nécessité de leur proximité avec des espaces urbains qui s'étendent.

Cette relation a été approchée du point de vue de l'exploitation des ressources naturelles (Myers 1999) ou encore par la contradiction entre les discours consensuels sur la durabilité du matériau et les conséquences réelles de sa production (Fry 2013). L'analyse à l'échelle de la filière ou du secteur permet enfin de replacer ces activités artisanales ou industrielles dans un processus plus large de production de la ville (Archambault 2018 ; Choplin 2019 ; 2020). Confronter les briqueteries soudanaises aux textes législatifs qui les interdisent et aux discours qui les remettent en cause s'inscrit dans la continuité de ces approches. Il s'agit ainsi de dépasser l'échelle micro-locale du four à briques et de la pollution qu'il engendre, et de s'intéresser davantage à la place d'une activité productive dans un espace urbain en pleine transformation.

Ces transformations récentes sont avant tout liées à la croissance démographique de Khartoum. La ville compte 250 000 habitant·e·s en 1956, à l'indépendance du Soudan, et plus de cinq millions selon le dernier recensement officiel de 2008, voire sept millions d'après d'autres estimations (Pantuliano *et al.* 2011). Cette croissance

retranscrire les noms et mots en arabe, mais seulement de les traduire. La transcription, dont les règles varient d'un·e auteur·e à l'autre, ne me semble pas utile aux lecteur·ice·s, dont la partie arabisante pourra lire les termes dans l'alphabet arabe et dont la partie non-arabisante n'a pas forcément besoin de savoir comment ces noms se prononcent.

de la capitale s'explique essentiellement par de nombreuses vagues de migration. Les conflits armés (Darfour, Soudan du Sud), les aléas climatiques (sécheresses des années 1980 notamment) et la centralisation du développement économique et des infrastructures à Khartoum sont autant de facteurs de mobilité, d'exode rural et de déplacements internes. Ces flux de population se dirigent vers les pôles urbains, et majoritairement vers la capitale, qui doit ainsi intégrer un million d'habitant·e·s supplémentaires entre 1993 et 2002.

Les évolutions historiques et politiques, de l'arrivée au pouvoir d'Omar el-Béchir en 1989 à sa chute en 2019 et la période de transition en cours, sont également des éléments essentiels à la compréhension du secteur contemporain de la construction, et en particulier celui de la brique rouge. Face à la croissance démographique de Khartoum et à la difficile application des plans d'aménagement successifs (Hafazalla 2019), le régime d'Omar el-Béchir, nommé l'*Ingāz* (le « Salut »), adopte une politique interventionniste à partir de la fin des années 1990. Les nécessaires évolutions dans l'usage des sols (extension des zones résidentielles au détriment des espaces agricoles et pastoraux, accueil de ces nouveaux·elles citoyen·e·s) sont en effet sources de conflit entre un État soudanais « développeur » (Jones *et al.* 2013) et des populations locales contestant le changement de fonction. Les années 2000 sont marquées par une augmentation de la pression foncière (Franck 2007) et par de nombreux grands travaux (ponts, routes...), financés par une rente pétrolière qui atteint son maximum à cette période.

Le régime d'Omar el-Béchir, qui fait face à un embargo américain depuis 1997, met également en place des réformes libérales d'ouverture du marché aux autres investisseur·se·s, comme la Chine, la Turquie, les pays du Golfe et d'Asie du Sud-Est notamment. Ces mesures, qui permettent de fixer la valeur du foncier (décentralisation des espaces marchands, vagues de privatisation), s'associent à des logiques autoritaires (planification urbaine imposée, déguerpissements, confiscation des ressources économiques) (Choplin et Franck 2010 ; Crombé et Sauloup 2016). Le Khartoum contemporain est donc au croisement d'une politique urbaine autoritaire, d'un « regain de conflictualité » local (Deshayes, 2018) et d'impératifs de modernisation et d'internationalisation, et le secteur de la construction s'inscrit directement dans ces différentes logiques.

Afin de saisir les enjeux environnementaux liés à la production artisanale des briques rouges à Khartoum, je reviendrai d'abord sur les caractéristiques de cette activité économique, à travers diverses sources universitaires. La confrontation de ces premières informations au cadre législatif qui a été promulgué pour fermer ces briqueteries mènera à une analyse des stratégies d'aménagement décelables dans ces textes officiels. Je conclurai enfin l'article par une réflexion sur les différents savoirs environnementaux qui s'opposent autour des briqueteries.

Conditions de production et conséquences sur l'environnement

Les briqueteries situées dans l'agglomération de Khartoum se concentrent sur certains espaces de berge périphériques, notamment sur le Nil Bleu (Fig. 1). Elles existaient au Soudan depuis la civilisation de Karima (1750-1500 av. J.-C.), mais elles se sont surtout développées sous leur forme actuelle depuis la période turque, à la fin du XIX^e siècle (Awadallah 2011 ; Choimet 2020). Le nombre de ces ateliers, aussi appelés *kamā'in* (الكمان), a presque doublé en dix ans, passant de 1 750 ateliers en 1995 à 3 450 en 2005, dont 2 000 à Khartoum (Alam 2006 ; Fangama Abdalla 2015). Cette filière emploie 30 000 à 40 000 personnes en tant qu'ouvriers ou chauffeurs par exemple à Khartoum, pour une production annuelle de trois millions de briques, mais près de 250 000 personnes en vivent indirectement (commerçant·e·s, vendeur·se·s de thé sur place, familles...) (Steel *et al.* 2019). Cet important développement, que l'on peut associer au dynamisme du secteur de la construction dans la capitale au début des années 2000, est concomitant de l'essor de discours critiques sur les conséquences environnementales néfastes liées à ces ateliers.

La brique rouge est le résultat d'un même processus de fabrication, qui ne varie que très peu d'une briqueterie à l'autre, et qui consiste en trois étapes principales : moulage de la brique à partir du limon extrait des berges du Nil, séchage au soleil et combustion dans un four. L'ensemble des informations restituées ici est un croisement des données issues de la littérature⁶ (Alam 2006 ; Awadallah 2011 ; Abdalla 2012) et de mes observations de terrain, sur différents sites de production dans la capitale (Al Gereif Sharg et Gharb, Soba Sharg, Wad Al Bakheet, Al Jarafa).

Les *kamā'in* sont toutes situées sur les berges du Nil, dont elles utilisent l'argile, qui constitue la ressource de base de la production de la brique rouge. La première opération consiste donc à extraire cette terre à la pelleuse et à en faire de grands monticules (Fig. 2). Des équipes de quatre à cinq ouvriers sont alors chargées de la mélanger à de l'eau, également tirée du fleuve grâce à une pompe au gasoil, et à un corps organique, généralement du fumier (زبالة) (Fig. 3). La mixture est répartie par les mêmes ouvriers dans des moules rectangulaires en bois et en acier, pour être disposée sur le sol et sécher au soleil pendant quelques jours (Fig. 4).

Les briques séchées sont ensuite chargées par des équipes de deux ouvriers dans des fours (Fig. 5), eux-mêmes constitués de briques de mauvaise qualité. Elles y cuisent pendant trois à quatre jours, en fonction de la qualité de brique souhaitée. La taille de ces fours est variable, entre quelques dizaines de milliers et 200 000 briques, selon les besoins du propriétaire et la demande des client·e·s. Mais l'enjeu essentiel de cette étape est lié au combustible utilisé pour alimenter le four. L'utilisation

6. La plupart des textes qui portent sur la question des briqueteries au Soudan sont produits par des organismes internationaux (UN Habitat, Humanitarian Policy Group...) et par des auteur·e·s universitaires (étudiant·e·s de master, professeur·e·s). Cette littérature fournit de nombreuses informations quant à la localisation et au fonctionnement des briqueteries, mais l'enjeu de l'article est d'en proposer une lecture critique. À ma connaissance, seul un mémoire (Awadallah 2011) propose une approche économique et culturelle de cette activité, et non en termes de pollution environnementale.

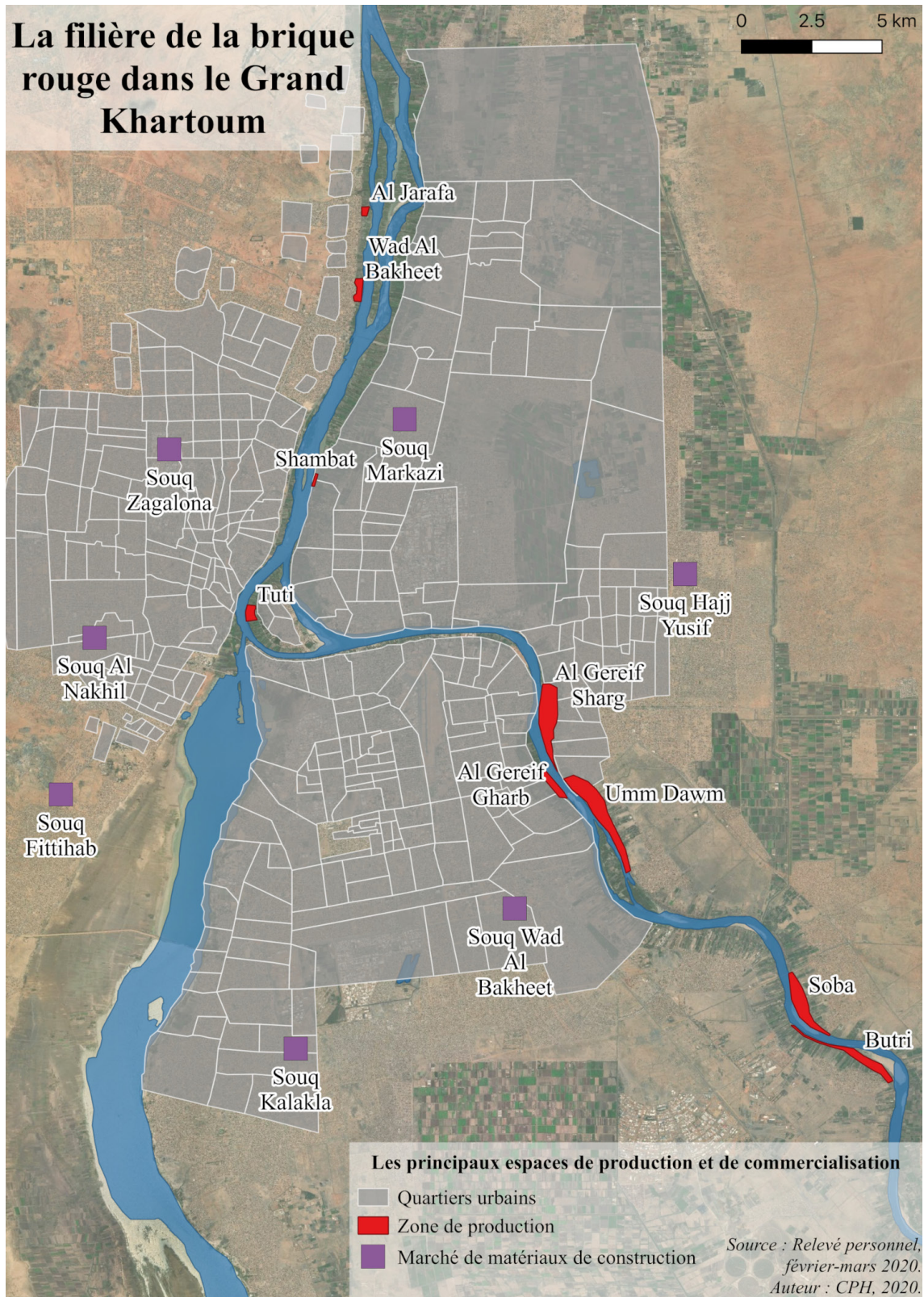


Figure 1 : Localisation des principaux espaces de production et de vente de la brique rouge à Khartoum

Corten Pérez-Houis, 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/2e910924befbffc98d1a7034ccf071da17136db>.



Figure 2 : Une pelleteuse qui extrait le limon

Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/ee5556e12406077fd2390d9451c15355fdacc312>.



Figure 3 : Ouvriers qui moulent des briques à partir du mélange de limon, d'eau et de fumier animal

Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/8c14bd4b94dbf763a2e31a832be0ae6c0ead49e9>.



Figure 4 : Les briques sèchent au soleil pendant un jour ou deux

Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/5d28926e0549f9ba3d0add2f4f5afc0ba309d0c7>.

massive de bois de chauffage (Fig. 6) est en effet identifiée comme une des causes principales de déforestation au Soudan : « Les industries de briques sont un agent préoccupant de la déforestation au Soudan et ce secteur pourrait être considéré comme l'un des facteurs qui affectent sérieusement l'environnement »⁷ (Alam 2006, 17). La consommation annuelle de bois de chauffage est ainsi estimée à 36 tonnes pour les 2 000 briqueteries de Khartoum, ce qui équivaldrait à la consommation de 5,3 millions d'habitant·e·s (Abdalla et al 2012). Un rapport de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) sur la gestion nationale des forêts fait le même constat, incluant la combustion des briques parmi les principales causes de déforestation au Soudan : « Les causes les plus communes de déforestation telles qu'identifiées par les parties prenantes comprennent l'expansion de l'agriculture sur les zones forestières (...) et la découpe illégale et commerciale pour la production de briques »⁸ (FAO 2006, 21). Les briqueteries représenteraient ainsi « 52 % de la consommation totale de bois dans le secteur industriel »⁹ (Alam et Starr 2009), les auteurs identifiant l'État de Khartoum comme étant responsable de 58 % de l'ensemble de la déforestation liée à la production de briques rouges (*ibid.*).

7. « *Brick making industries are acting as a serious agent of deforestation in the Sudan and this sector could be considered as one of the contributory factors that seriously affecting the environment.* »

8. « *Most common causes of deforestation as identified by stockholders include expansion of agriculture onto forest areas (...) and illegal commercial cutting for brick-making.* »

9. « *Among the traditional industries, brick kilns consume about 52% of the total wood consumption of the industrial sector.* »



Figure 5 : La constitution du four

Corten Pérez-Houis. Wad Al Bakheet, 27 février 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/5ce04f7bb8f714515d82b5e801e4cce85bf43e07>.



Figure 6 : Un four à briques

Le combustible est placé dans les « yeux » du four.

Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020.

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/f9e818b20f1feda865505575924c364bf6f09b90>.

L'autre facteur majeur de dégradation de l'environnement, selon ces études, est l'émission de gaz à effet de serre par les fours artisanaux. Pour démontrer cette pollution de l'air, différents articles s'attachent à mesurer la quantité de CO₂ émise par les briqueteries (Alam 2006 ; Alam et Starr 2009 ; Abdalla *et al.* 2012 ; Fangama Abdalla 2015). À partir d'un échantillon de 25 ateliers étudiés en 2005 entre Khartoum, Kassala et Gezira, Syed Ashraful Alam et Mike Starr (2009) estiment la production annuelle de CO₂ des 3 450 briqueteries soudanaises à 378 028 tonnes. Rapportée aux estimations du ministère de l'Environnement (MEPD et HCENR 2003), elle représenterait seulement 2 % de la quantité nationale d'émissions par an (19 350 000 tonnes).

Le rejet de ces fumées toxiques est également considéré comme un risque sanitaire important pour les populations voisines, provoquant des maladies respiratoires ou des cancers. Plusieurs mémoires universitaires¹⁰ ont été menés pour démontrer cet effet néfaste des briqueteries. Selon Abu Shura (2000) dont l'étude s'est concentrée sur le quartier de Hillat Koko, 48 % des personnes interrogées ont été affectées par une maladie respiratoire. Même constat pour Abdallah (2013) qui, sur un échantillon de 100 individus, a identifié 50 % de personnes touchées – la proportion augmentant à 56 % pour celles et ceux qui habitent là depuis plus de vingt ans.

Les dommages environnementaux associés à la production de briques rouges comprennent donc à la fois de nombreuses formes de pollution (des sols, de l'eau, de l'air), la dégradation de terres fertiles sur les berges du Nil (تجريف) et la réduction de la couverture forestière. L'ensemble de ces atteintes à l'environnement – plus ou moins directes – des briqueteries apparaît ainsi dans les principaux textes législatifs sur lesquels s'appuient les autorités publiques pour justifier l'interruption de l'activité.

Le cadre législatif, une ressource publique et accessible ?

Deux types de documents se sont imposés au cours de mon terrain de recherche comme base légale des opérations d'évacuation des producteurs de briques rouges : une loi intitulée « Loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum » (قانون حماية وترقية البيئة بولاية الخرطوم) (Document 1) et un corpus de onze décrets (Document 2) rédigés par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018.

La loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum a été éditée en 2008 et supervisée par le ministère de l'Environnement et des infrastructures hydrauliques. Je l'ai récupérée sous format papier le 19 mars 2020, au cours d'un entretien avec un contrôleur travaillant au Haut Conseil pour

10. Sept mémoires traitant directement des briqueteries à Khartoum ont été recensés pour cette étude : trois en géographie à l'Université de Khartoum (Mohamed 1997 ; Abu Shura 2000 ; Abdallah 2013), un en écologie forestière à l'Université d'Helsinki (Alam 2006), un en études sur le folklore à l'Université de Khartoum (Awadallah 2011), un en sciences d'agriculture organique à l'Université de Kassel (Abdalla 2012) et un en ingénierie environnementale à l'Université du Soudan pour les sciences et la technologie (Abdel Gader *et al.* 2014).

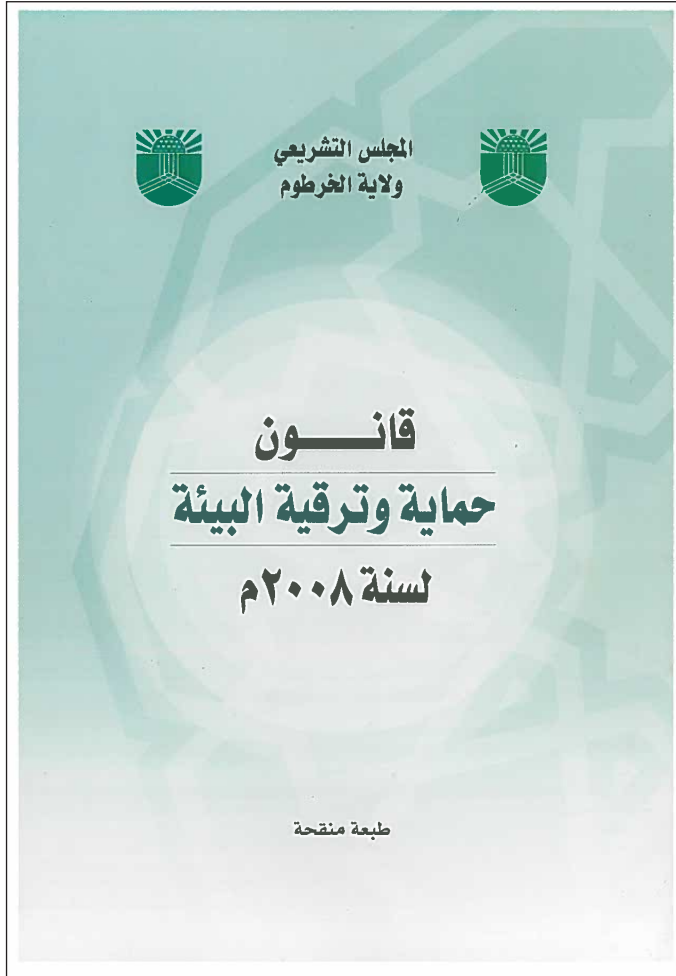
l'environnement et le développement urbain et rural. Ce texte de trente-cinq pages, divisé en neuf chapitres et trente-deux articles, reprend les principes généraux d'une politique de protection de l'environnement, en détaillant toutes les formes de pollutions condamnées par cette loi. Quatorze pages sont ainsi dédiées à des tableaux récapitulant les différentes sources de pollution, par secteur d'activité, en indiquant la taxe qui doit être payée annuellement par le responsable. Elle remplace le texte du même nom publié en 1997, a été mise à jour en 2015 par des modifications mineures, et enfin en 2020 par des amendements plus importants. La dernière version de cette loi n'est toutefois pas encore accessible, selon ce contrôleur (entretien, 28 avril 2021).

Le corpus de onze décrets a été rédigé par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018, dont j'ai consulté la version imprimée le 8 mars 2020, au siège de l'État de Khartoum (rue de la République, Khartoum 1). Ces textes stipulent la nécessité d'interrompre l'activité des briqueteries sur les berges du Nil, en particulier dans les localités de Karari et Sharg Al Nil (décret n° 140/2011), et précisent les conditions de mise en œuvre de cette politique, en créant par exemple une « Commission technique pour l'organisation des briqueteries » (décret n° 117/2010). Ils sont tous signés par le secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum (Al Gilani Omar Hassan ou Mostafa Mohamed Gassem Allah) et se répartissent inégalement sur la période de temps 2010-2018 (deux décrets en 2010, quatre en 2011, deux en 2012, deux en 2013 et un en 2018).

Au-delà de l'intérêt de ces textes pour saisir la dimension environnementale du conflit autour des briqueteries à Khartoum, sur laquelle je reviendrai plus loin, les difficultés d'accès à ces sources interrogent les relations entre acteurs publics et citoyen-ne-s.

J'ai consulté les onze décrets au siège de l'État de Khartoum, après de nombreuses négociations. Muni d'une lettre d'accueil du Cedej (Centre d'études et de documentations économiques, juridiques et sociales) de Khartoum, j'ai dû expliquer à différent-e-s fonctionnaires la raison de ma venue – à savoir, consulter tout document relatif aux briqueteries. Un haut fonctionnaire m'a d'abord assuré qu'il n'y avait aucun décret de la sorte, avant que le secrétaire général finisse par donner son autorisation et me laisse accéder à ces textes. Une secrétaire m'a ainsi fourni un dossier, visiblement déjà constitué et compilant les onze décrets. Les personnes avec lesquelles je me suis entretenu brièvement dans ces bureaux m'ont également assuré qu'il n'y avait aucun autre décret à propos des briqueteries.

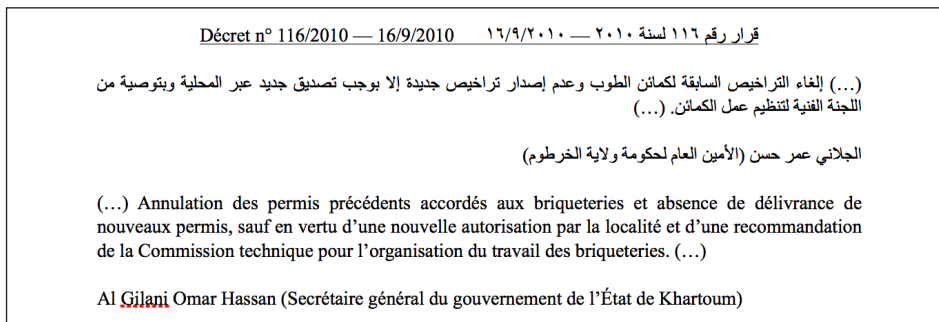
Cette sélection en amont et l'impossibilité de la contre-vérifier à l'aide d'une base de données des publications de l'État de Khartoum sont des premiers biais importants. La confrontation avec les sources de presse invite à mettre en perspective cette affirmation selon laquelle tous les documents ont été mis à ma disposition. Un article d'*Al Jazeera* mentionne par exemple, dans un article de 2017, un décret datant de 2015 interdisant la production de briques rouges sur les berges



Document 1 : Texte de la « Loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum », 2008, 35 pages (couverture)

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.130c0m0p>

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.130c0m0p/9ed2b960cb1b26658d359ff8bd7c8705778251e8>.



Document 2 : Corpus de onze décrets rédigés par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018 et mettant en œuvre la politique de fermeture des briqueteries (première page)

Identifiant permanent : <https://nakala.fr/10.34847/nkl.ad12t087>

Télécharger le fichier complet (11 pages) : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.ad12t087/415d6bc0fda8d8983922ec010fa2e0baae11d817>.

Voir également Annexe 1 : Extraits de onze décrets rédigés par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018 et mettant en œuvre la politique de fermeture des briqueteries.

du Nil¹¹, alors que le journal *Al Soudan Al Youm* fait état d'un autre décret, publié dès 2006 par le ministère de l'Aménagement, et prévoyant l'élimination de tous les ateliers dans la zone urbanisée entre les ponts de Manshiya et Soba, sur les rives est et ouest¹². Les documents restitués ici ne constituent donc probablement qu'une partie des textes législatifs relatifs à la fermeture des briqueteries.

Cet aspect incomplet s'associe à un recueil limité des documents. On ne m'a en effet pas permis d'en faire des photocopies, ce même haut fonctionnaire affirmant que « ce sont des documents secrets ». J'ai pu seulement les lire et recopier à la main les passages qui m'intéressaient. En résulte une prise de notes partielle, effectuée sous le regard du haut fonctionnaire, vérifiant que je ne prenais pas de photographie avec mon portable. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer la confidentialité de ces documents ou en tout cas la sensibilité de leur accès : le fait qu'ils aient été publiés sous le régime d'Omar el-Béchar et que la période post-révolutionnaire en cours ne soit pas propice à déterrer ces anciens décrets, qui peuvent être aujourd'hui contestés ; la permanence du conflit entre les briquetiers et les acteurs publics, ceux-ci tentant de lutter contre le retour des premiers sur les berges du Nil lorsqu'ils en avaient été expulsés¹³ ; ou encore la suspicion autour du fait qu'un observateur étranger s'intéresse à ce type de documents, même s'il est difficile d'évaluer les conditions d'accès à ces documents par un public soudanais.

La loi de 2008 sur la protection de l'environnement a paru plus facile d'accès, un contrôleur du Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural m'en ayant donné une version papier après un bref entretien et sans autre contrepartie. La version PDF est également disponible en ligne sur le site du Haut Conseil pour l'environnement (<http://www.envkh.gov.sd/pdf/law.pdf> [archive]) et sur le site de la Food and Agriculture Organization (<https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC200448/> [archive]), même si le tableau des taxes présent dans la version papier n'est pas reproduit dans ces versions numériques. La diffusion de ce document à un large public semble par ailleurs assez limitée. Pour récupérer cette loi et ses textes complémentaires, il faut se rendre dans les bureaux du Haut Conseil, dans le quartier de Al Taif, ou à l'administration des infractions et du contrôle (ادارة المخالفات والرقابة), à Khartoum 1. Cette démarche ne paraît pas être

11. « Les briqueteries affectent le Nil à Khartoum » (كماين الطوب.. مآثرة النيل في الخرطوم). *Al Jazeera*, 11 juillet 2017. <https://www.aljazeera.net/knowledgegate/2017/7/11/كماين-الطوب-مآثرة-النيل-في-الخرطوم> [archive].

12. « La pauvreté hante les ouvriers des briqueteries... Par la loi, 80 % de chômage et 30 000 ouvriers déplacés de force » (هاجس الفقر يلاحقهم عمال الكماين.. ضياع بحكم القانون (80%) نسبة العطالة) (و(30) ألف عامل تم تشريدهم قسراً التفاصيل هنا *Al Nileyn*, 21 mai 2018. <https://www.alnilin.com/12939029.htm> [archive].

13. La chute du régime d'Omar el-Béchar en avril 2019 a en effet accéléré ce processus de retour informel, les propriétaires profitant de cette période où le Conseil de transition n'a pas cherché à appliquer les décrets de fermeture des briqueteries, qui avaient été promulgués par la précédente administration. Les relations entre les producteurs et les autorités locales semblent désormais dépendre d'une opposition entre un discours structuré de défense des briqueteries et une vision selon laquelle ce retour sur les berges du Nil ne peut être que temporaire.

effectuée par les propriétaires de briqueteries sur les berges du Nil, qui ne font référence à cette loi qu'à travers la multiplication des impôts à payer ou comme un prétexte justifiant l'interruption de leur activité. D'après un propriétaire à Al Gereif Sharg, les taxes prévues par cette loi, qui doivent compenser les dégradations environnementales liées à l'activité, sont trop lourdes : « Ils nous prennent tout, il y a trop de taxes et d'impôts, cela nous dévore » (entretien informel, 6 mars 2020). Cela montre une déconnexion entre les administrations publiques, qui rédigent et publient des textes de loi et des décrets, et des producteurs informels qui ne font qu'en subir les conséquences. Le fait que les textes de loi ne soient mentionnés que dans des articles de presse semble révélateur de ce décalage.

Ces exemples illustrent un enjeu d'occultation des données par les acteurs publics, avec le cas de ces décrets qui sont « secrets » et presque inaccessibles, mais aussi un décalage plus général entre le cadre législatif et la pratique des habitant·e·s de Khartoum. Malgré cet écart, il reste intéressant d'analyser les arguments environnementaux mobilisés par les autorités pour justifier l'évacuation des briqueteries, puis de s'interroger sur leur origine et les autres stratégies qu'ils dissimulent.

De la protection de l'environnement à la vision hygiéniste de la ville

La « Loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum » est le document législatif le plus ancien auquel j'ai pu accéder au cours de cette enquête. Elle fixe les principes des politiques environnementales et les taxes à payer par les différents secteurs productifs qui y contreviennent. Même si elle a été mise à jour en 2015, puis 2020, son contenu semble avoir peu évolué depuis 2008 et il sert toujours de fondement à la remise en cause des briqueteries sur les berges du Nil. Selon un inspecteur travaillant à l'administration des infractions et du contrôle (ادارة المخالفات والرقابة), au sein du Haut Conseil pour l'environnement, les opérations menées pour interdire cette activité reposent encore sur ce texte (entretiens, 19 mars 2020 et 28 avril 2021).

Les briqueteries ne sont jamais citées dans le corps de la loi, mais elles en enfreignent plusieurs points, toujours selon ce contrôleur :

- « Protection de l'environnement terrestre de la pollution » (chap. 4, p. 8) et notamment l'article 9.3 qui interdit « l'établissement d'activités qui participent de façon directe ou indirecte à la destruction ou la pollution de la terre » (p. 8) ;
- « Pollution de l'eau souterraine » (chap. 5, p. 10) ;
- « Protection de l'environnement aérien de la pollution » (chap. 6, p. 11) ;
- « Pollution des sources fluviales » (chap. 7, p. 13) et en particulier l'article « Interdiction des atteintes au cours naturel du Nil » (art. 29, p. 14).

Comme précisé plus haut dans la description du processus de production des briques rouges, les sources de pollution imputées à cette activité sont nombreuses. L'excavation du limon, le rejet de fumées par les fours ou encore le prélèvement

d'eaux fluviales mélangées à l'argile sont considérés comme autant d'infractions à cette loi. Lorsque Hassan Ismail, directeur du Haut Conseil pour l'environnement, mentionnait les « sept lois » auxquelles les briqueteries contrevenaient¹⁴, il faisait donc probablement référence aux différents chapitres et articles de cette loi de 2008.

La seule mention précise des briqueteries intervient sous le nom d'« Usine de brique et de brique bloc » (p. 18), qui est distinguée des « Usines de brique automatisée » (p. 20), désignant des briques de plus grandes dimensions et produites industriellement. Ces deux catégories apparaissent dans le tableau récapitulatif des taxes à payer annuellement, en fonction des secteurs économiques (industrie, service) ou des types de pollution (p. 18-31). Deux pénalités s'appliquent à chaque activité : une pour « l'évaluation des dommages environnementaux pour les structures existantes et nouvelles » et l'autre pour « la protection de l'environnement », généralement plus élevée. Pour les usines de briques, la première est de 690 SDG [215 euros] et de 986 SDG [308 euros]¹⁵ pour la seconde.

Le recours permanent à cette loi permet de montrer que la critique des briqueteries repose avant tout sur une approche techniciste de ses effets sur son environnement naturel et appelle à une solution punitive. Le problème selon ce texte n'est d'ailleurs pas la brique rouge comme matériau de construction, mais plutôt les conséquences environnementales négatives de sa production. La priorité générale de la loi est la régularisation de l'ensemble des activités humaines qui portent atteinte à l'environnement, par le biais de permis et d'amendes à payer. Pour les briqueteries, deux mesures s'imposent, selon le contrôleur du Haut Conseil pour l'environnement : remplacer le combustible, du bois de chauffage au gaz naturel, et délocaliser les ateliers à distance des zones résidentielles (entretiens, 19 mars 2020 et 28 avril 2021). Cette politique de protection de l'environnement contre la production de briques rouges se retrouve en partie dans les autres textes de loi du corpus analysé.

Les décrets émis par l'État de Khartoum permettent en effet de mieux comprendre la vision de l'environnement promue par les acteurs publics. Avant tout, si les différents types de pollution définis par la loi de 2008 n'y sont jamais cités précisément, la fermeture des briqueteries est bien envisagée comme un enjeu environnemental, le ministère de l'Environnement étant impliqué dans chaque prise de décision. La « Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries » (اللجنة الفنية لتنظيم عمل كمانن الطوب) (بإزالة كمانن الطوب بولاية الخرطوم), créée dans le décret n° 117/2010 et dont le rôle général est d'encadrer la délocalisation des briqueteries en dehors des espaces urbains de l'État de Khartoum, est ainsi présidée par le secrétaire général du ministère de l'Environnement et des infrastructures hydriques. Une de ses missions est de réaliser « une étude approfondie sur le site géographique des briqueteries et les conséquences environnementales » (décret n° 117/2010). L'expression « catastrophes

14. « Les lignes directrices de l'élimination des briqueteries dans l'État de Khartoum » (توجيهات لإزالة كمانن الطوب بولاية الخرطوم). *Al Nileyn*, 23 septembre 2017. <https://www.sudanakhbar.com/125412> [archive].

15. En 2008, le taux de change de la livre soudanaise était environ de 3,2 SDG pour 1 euro (fxtop.com).

environnementales » (الكوارث البيئية) est même utilisée dans le décret n° 70/2013 pour désigner les conséquences négatives de la production de briques, et en particulier les « dommages sur les projets agricoles » (الأضرار على المشروعات الزراعية).

Toutefois, à partir du décret n° 137/2011, qui associe dans un même texte la lutte contre les moustiques et la fermeture des briqueteries, on observe l'émergence progressive de préoccupations sanitaires. L'évolution de la composition de la Commission créée dans le décret n° 117/2010 en atteste. Elle est d'abord présidée par le secrétaire général du ministère de l'Environnement et des Infrastructures hydriques et est composée de membres du ministère de l'Aménagement et de celui de l'Agriculture. Elle est chargée d'examiner les permis de produire des propriétaires de briqueteries et d'évaluer les conséquences environnementales de l'activité. Mais, un an plus tard, en septembre 2011, le décret n° 140/2011 crée une nouvelle commission, présidée par le ministre de l'Aménagement et du développement urbain et composée, entre autres, du ministre de la Santé et du ministre de l'Agriculture. L'implication du ministère de la Santé est confirmée par le décret n° 102/2012 qui « appelle à la coordination entre le ministère de la Santé, les localités et le Haut Conseil pour l'environnement ». Cette dernière institution est enfin chargée par le décret n° 70/2013, en coopération avec le ministre de la Culture et des Médias, de sensibiliser la population aux « dommages sanitaires causés par l'industrie de la brique » (الأضرار الصحية الناجمة من صناعة الطوب). L'assimilation progressive des enjeux environnementaux et sanitaires dans les textes législatifs coïncide avec les déclarations dans la presse des acteurs publics. Le fait que la fumée produite par les fours à briques provoque des maladies respiratoires parmi les ouvriers et les habitant·e·s à proximité est en effet un des arguments les plus récurrents pour justifier l'arrêt de cette activité, ou au moins sa délocalisation.

La priorité de l'ensemble des mesures émises dans ces décrets concerne la localisation de ces briqueteries, sur les berges du Nil d'une part, mais surtout au sein des espaces urbains d'autre part. Les ateliers sont d'abord une entrave à l'aménagement du Nil et de ses berges, notamment pour la construction de routes. Le décret n° 109/2011 associe ainsi la fermeture des briqueteries à « la coordination avec le ministère de l'Aménagement et du Développement urbain pour le lancement de la route en bordure du Nil ». Plusieurs années après, en 2018, la lutte contre le retour des producteurs expulsés est également corrélée à « l'achèvement du périphérique de l'État de Khartoum » (décret n° 45/2018). Les arguments sanitaires et environnementaux justifiant ces politiques semblent même passer au second plan lorsqu'elles sont réduites à des « nuisances et phénomènes négatifs » (التشوهات والمظاهر السلبية), empêchant le développement de la corniche du Nil Bleu (décret n° 9/2013). Mais au-delà de problématiques d'aménagement des berges du Nil, la localisation des briqueteries soulève un enjeu urbain de définition de la ville, dont la formulation, là encore, semble progressive.

Les premiers décrets recueillis insistent davantage sur l'examen des permis de travail de producteurs ou sur la nécessaire coordination entre les différentes

institutions. Mais le décret n° 137/2011 précise, lui, clairement, que « le ministère de l'Environnement doit faire cesser l'activité des briqueteries dans l'aire urbaine », idée renforcée par une des missions attribuées à la Commission technique, dans le décret n° 140/2011 : « Définition des limites de la zone urbaine dans l'État de Khartoum et arrêt immédiat de l'activité des briqueteries en son sein » (ترسيم حدود المنطقة الحضرية بالولاية وإيقاف نشاط الكمائن فيها فوراً). En s'appuyant sur la critique des dommages environnementaux et sanitaires associés à cette activité, il s'agit de montrer la nécessité de son exclusion hors de la ville, dont les limites doivent être alors redéfinies. La consultation de ces décrets permet donc de se rendre compte de l'association presque systématique entre l'élimination (إزالة) des ateliers et la préservation des espaces urbains.

Ce passage d'une critique environnementale et sanitaire des briqueteries, définie dans la loi de 2008 et reprise par plusieurs décrets, à la dénonciation des dommages sanitaires associés à cette activité conduit enfin à la mise en avant d'une vision de la ville que l'on pourrait qualifier d'« hygiéniste ». L'hygiénisme désigne d'abord un « courant de pensée cherchant à imposer une régulation sanitaire dans le domaine du social et de l'urbain » (Espinosa 2017, 173). Popularisé dans les capitales occidentales par le baron Haussmann et l'exemple de Paris, ce mouvement associe une opération technique d'aménagement des espaces urbains à « une composante morale interventionniste » (*ibid.*). À Khartoum, il se manifeste dès les années 1990 par des interventions et des évacuations « sous couvert d'hygiène publique et de protection du caractère urbain de la ville » (Lavergne 1997). Les études empiriques démontrant les conséquences négatives de la production de briques rouges au sein de la capitale associent elles-mêmes enjeux environnementaux et sanitaires (Abu Shura 2000 ; Abdallah 2013). Tout en partant de ces constats empiriques, les différents textes législatifs analysés ici lient ensuite la nécessaire fermeture des briqueteries à un enjeu urbain. Autrement dit, la délocalisation périphérique forcée des fonctions productives indésirables ou désignées comme polluantes, à l'instar des briqueteries, renvoie à la volonté de « nettoyer » la ville, mais aussi de la délimiter (décret n° 140/2011). Le rejet d'une activité considérée comme polluante et nocive pour la population résulte donc d'une approche hygiéniste classique associant la ville, le propre et la santé. Dans le cas spécifique des berges du Nil où se situent les briqueteries, il s'inscrit dans une double logique de « préservation des sites au cadre naturel distinctif » (Hafazalla 2008) et de mise en avant du cadre de vie qu'offrent ces espaces. Si la promotion de Khartoum comme ville verte et durable semble encore limitée, la mobilisation directe d'arguments environnementaux et sanitaires pour justifier la fermeture des briqueteries s'inscrit dans la continuité de ce discours.

L'analyse de ces deux types de documents législatifs, la loi de 2008 et les décrets publiés par l'État de Khartoum entre 2010 et 2018, révèle d'abord l'importance des arguments environnementaux et sanitaires mobilisés pour justifier la fermeture des briqueteries. Il semble toutefois déjà que ces discours masquent d'autres préoccupations, liées à l'aménagement des espaces urbains de la capitale. Le caractère

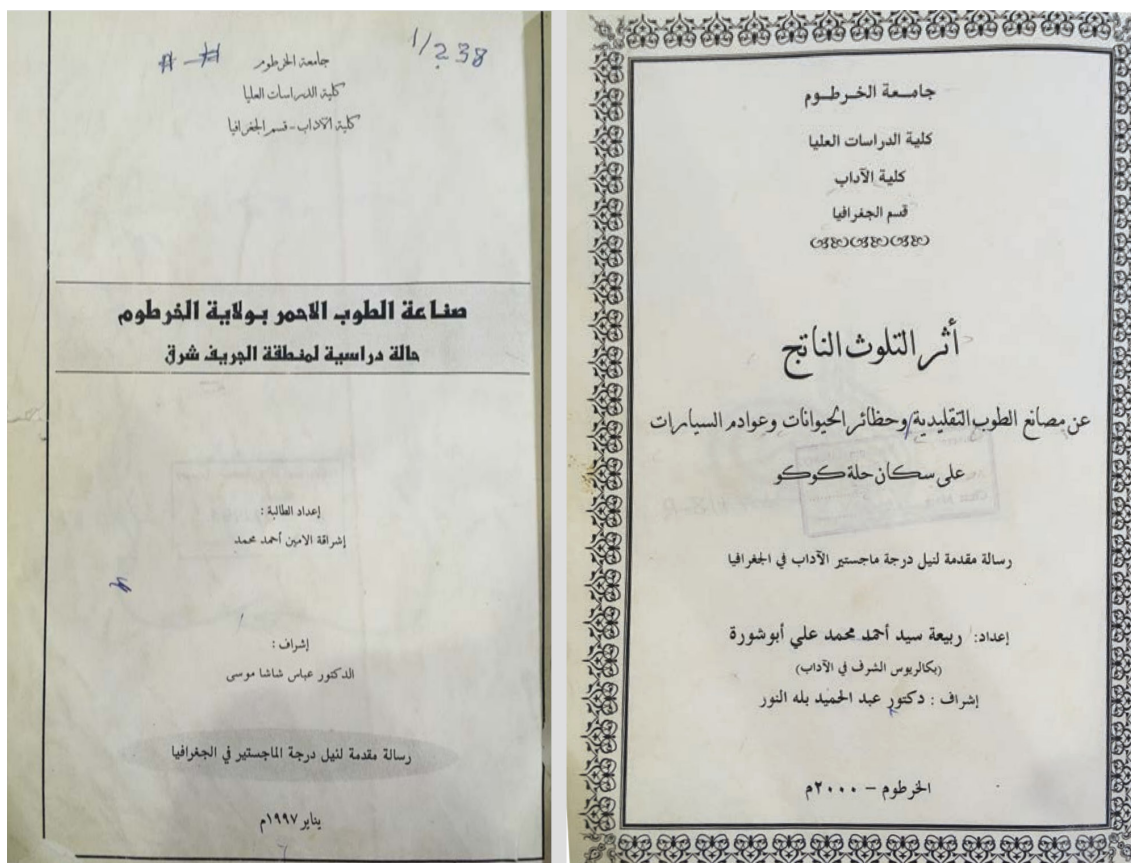
très général de la loi de 2008 et l'accès probablement partiel aux décrets émis par l'État de Khartoum invitent à les confronter, dans cette dernière partie de l'article, à d'autres types de sources. L'étude des textes législatifs permet en effet de montrer sur quels arguments précis est fondée cette politique de fermeture des briqueteries. Mais, pour en comprendre les origines et les difficultés d'application, il faut les replacer dans leur contexte de production. Sur quelles études repose cette critique environnementale des briqueteries ? La représentation de cette activité productive est-elle communément partagée ou n'est-elle le fait que des acteurs publics ? Quelles sont les stratégies associées à la mobilisation de l'argument environnemental ?

La critique consensuelle des conséquences environnementales des briqueteries

La vision critique des briqueteries et la dénonciation des dommages environnementaux qui sont associés à leur fonctionnement ne sont pas véhiculées uniquement par les textes législatifs ou les autorités publiques. Elles font au contraire l'objet d'un apparent consensus au sein des acteurs institutionnels et académiques, mais aussi parmi certain·e·s habitant·e·s. Ce cadre légal concorde en effet lui-même avec une diversité de sources et de documents : mémoires universitaires, enquêtes de terrain, témoignages d'habitant·e·s et rapports d'organisations internationales.

De nombreux mémoires universitaires cherchent d'abord à démontrer les conséquences négatives de la production de briques rouges sur l'environnement. Dès 1997, tout en reconnaissant le rôle de cette industrie dans la « renaissance urbaine » (النهضة العمرانية), un mémoire de recherche recommande le remplacement du bois de chauffage par des déchets agricoles et une sensibilisation des producteurs aux dommages causés par leur activité (Mohamed 1997) (Document 3). Cette analyse est reprise en grande partie dans une autre étude, démontrant la pollution causée par les « usines traditionnelles de briques » (Abu Shura 2000) (Document 3)¹⁶.

16. Ces deux études ont été consultées en avril 2021 à la Bibliothèque du Soudan, rattachée à l'Université de Khartoum. Seules leurs versions papiers étaient accessibles.



Document 3 : Pages de garde de deux mémoires de recherche, consultés à la Bibliothèque du Soudan le 13 avril 2021

Pages 1 et 2 : tiré de Mohamed (1997).

Pages 3 et 4 : tiré de Abu Shura (2000).

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.e48685p9>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.e48685p9/641d59defa53ec31b9909869eec533962c777bb8>.

Transcription

Résumé 1 : L'industrie de la brique rouge dans l'État de Khartoum. Cas d'étude de la zone de Al Gereif Sharg [The red brick industry in Khartoum State. Case study of the Algrief Sharaq area]^a

This research is about the Red Bricks industry in "Algrief Sharaq" area, based on analysing the data obtained by the researcher through the filed survey and the kilns' Owners Union.

The study showed the main stages of red briks industry and confirmed that it is a traditional industry associated with the life of the people of the area. This industry occupies a leading position in red bricks then production in Khartoum State. Its production is estimated at 62% of the states' total production.

The study showed that the raw material used in red bricks production is basically of volcanic origin, deposited annually by the Blue Nile its banks.

These materials are divided according to physical and chemical characteristics into three categories locally known as Balabati, Zafot and Gurera with diminishing suitability for production respectively.

The study indicated that this industry depends on other factors of production besides the type of mud. Such as labour, energy and capital labour does not need technical skill rather it requires experience and as such it is considered the most costly factor of

production.

The energy needed for firing process is mainly from wood. A. Nilotic type is the best type used in winter when temperatures are low, while A. Syal Ziziphus Spinachristi, A. Senegal are used in summer.

Furthermore, an organic material (Zibala) is added to the mud to prevent cracking and breaking and to help in bonding of the brick parts.

Capital is required for the continuity of the production process which is affected by the demand from one year to another. It is revealed that bricks production started to decrease since early 1990s as a result of low demand due to deteriorating economic conditions in the country. The present trend however, shows that demand is expected to rise.

The study showed that the East Nile Province is considered the largest consumer of wood (69%) of the State's consumption.

The kilns' owners argued that obtaining wood is the main constraint threatening the continuity of the industry. In the seventies wood was obtained 5-10 kilometers from Algrief Sharaq area. Now it is 600-800 km away, in Sinnar and Blue Nile States.

According to the above results, the researcher thinks that this industry could be improved by partial introduction of the machine in the industrial processes, and improving of types, quality of the bricks and attempts to find low cost alternatives to fuel wood.

Résumé 2 : Les conséquences de la pollution causée par les usines traditionnelles de brique, les élevages d'animaux et les pneus de voitures sur les habitants de Hillat Koko [The impact of pollution from traditional brick factories, animal farms and car tyres on the people of Hilat Kuku]^b

This study aims at exposing the negative nature of traditional red-brick industry and the residues of animal waste and exhaust pipe (lead) on the environment of Khartoum North, the determination of their size, and their impacts on population.

The study adopts the empirical analytic, and descriptive approaches. The data required are collected through the standard method. The research is divided into five chapters. Chapter one, contains the research plan, perspective and literature review. Chapter two, includes the theoretical framework which deals with the theories and concepts that tackle pollution environmental sanitation. Chapter three, accounts for the physical and human aspects of the study area which has impact on pollution and the environment.

Chapter four shows the pollution caused by the traditional brick factories and the animal waste; and their impact on the population in the study area. Chapter five contains the results of the research and the recommendations. The most important findings of the research are that the traditional brick industry smoke and the animal waste are considered the main source of hazards in the study area. This greatly affected the people in the study area, the most afflicted area of which is the old Kuku quarter. Furthermore, the study also reached the conclusion that the lead element does not pose any troubles for the market of Hilat Kuku.

Further findings indicate that this pollution had caused some diseases to the residents of the study area, such as, allergia, tonsillitis, rash and trachoma. The number of the person afflicted reached 48.2% of the sample of the study.

The research recommends that it is important to reduce the amount of gases and vapour in the air, through the use of alternative materials for burning. This would lead to the concentration of gas in the level prescribed in international standards or close to it. Further, similar studies are also needed to study such impact, not only on the sector of industry, but also on other sectors. It is also recommended to introduce the environmental dimensions in schools, universities and other educational institutions curricula so as to

develop the orientations, concepts and capacities pertaining to the environment, amongst the members of society.

a. Tiré de : Mohamed, Ishraqa Al Amin Ahmad. 1997. « L'industrie de la brique rouge dans l'État de Khartoum. Cas d'étude de la zone de Al Gereif Sharg. » (صناعة الطوب الأحمر بولاية الخرطوم - حالة دراسية لمنطقة (الجريف شرح)). University of Khartoum. <http://khartoumspace.uofk.edu/items/529bff60-941b-4695-9ef7-54ced8907fea>.

b. Tiré de : Abu Shura, Rabia Sayed Ahmad Mohamed Ali. 2000. « Les conséquences de la pollution causée par les usines traditionnelles de brique, les élevages d'animaux et les pneus de voitures sur les habitants de Hillat Koko. » (أثر التلوث الناتج عن مصانع الطوب التقليدية وحظائر الحيوانات وعوادم السيارات على سكان (حلة كوكو) Undergraduate Dissertation, Faculty of Geographical and Environmental Sciences, Department of Environment and Ecology. University of Khartoum. <http://khartoumspace.uofk.edu/items/e3caca38-16e9-4d19-a36c-9fb7ec2d63b6>.

Un autre mémoire de recherche publié par l'Université de Khartoum, disponible en ligne, se donne pour objectif, lui, de « fournir les indicateurs environnementaux aux preneurs de décision » et de « proposer des solutions et des recommandations pour régler le problème de l'industrie de la brique » (Abdallah 2013). Après une analyse technique des types de pollution provoqués par les briqueteries, il propose de « construire des arbres autour des maisons », de remplacer le bois de chauffage ou de déménager les ateliers loin des zones résidentielles, pour protéger la population des émissions de CO₂ et des maladies respiratoires ainsi engendrées (*ibid.*). L'Institut de recherche sur la construction et les routes (Building and Road Research Institute, BRRI¹⁷) de l'Université de Khartoum s'est également distingué par ses recherches sur les matériaux de construction, et notamment la brique rouge. Leurs analyses se traduisent par des expérimentations consistant en des tentatives de standardisation des moules à brique, de substitution des matières mélangées au limon du Nil (tiges de coton ou pétrole à la place du fumier animal), mais surtout de modification du combustible utilisé dans les fours.

À ces études, qui se concluent toutes sur des recommandations aux acteurs publics pour moderniser la production de la brique rouge, s'ajoutent des enquêtes de terrain menées par les employés du Haut Conseil pour l'environnement. Les rapports qui en découlent servent de base à des opérations d'évacuation : « J'ai produit un rapport de terrain en 2017 sur les briqueteries, ce qui a mené à une nouvelle intervention de déménagement fin 2017 » (entretien, inspecteur de terrain au Haut Conseil pour l'environnement, 19 mars 2020). Ils dénoncent la pollution atmosphérique liée aux combustibles utilisés (bois de chauffage et fumier compressé) ou l'utilisation impropre de terres fertiles, qui devraient être exploitées par des agriculteur·ice·s¹⁸.

17. Le Building and Road Research Institute (معهد بحوث البناء والطرق) est un institut indépendant au sein de l'Université de Khartoum, spécialisé dans les recherches sur les matériaux de construction, les œuvres de génie civil et la composition chimique des sols.

18. Trois rapports de terrain m'ont été transmis directement par l'inspecteur de terrain avec lequel je me suis entretenu en mars 2020, mais sans davantage d'informations sur leur confidentialité. Au regard de la situation politique soudanaise et par souci de préserver la sécurité de l'enquêté, nous avons décidé de ne pas les reproduire dans cet article et de simplement en restituer le contenu résumé.

Les acteurs publics peuvent également s'appuyer sur les plaintes de citoyen·e·s habitant à proximité des briqueteries et dénonçant les dommages sanitaires causés par cette activité. Le 23 avril 2017, les habitant·e·s d'Um Doum, un village au sud d'Al Gereif Sharg, le long du Nil Bleu, ont en effet rédigé une lettre ouverte, publiée dans le journal *Al Soudan Al Youm*¹⁹, à l'attention du président, Omar el-Béchr (Document 4). Les nombreuses maladies respiratoires, comme l'asthme, causées par la fumée émanant des ateliers de production de briques rouges justifient leur fermeture. Selon elle·eux, les briqueteries « assiègent » les habitations et constituent une catastrophe naturelle et sanitaire.

Lettre ouverte des habitant·e·s d'Um Doum à destination d'Omar el-Béchr, président de la République, pour réclamer la fermeture des briqueteries

(*Al Soudan Al Youm*, 23/04/2017)

مواطنو منطقة أم دوم يوجهون رسالة إلى رئيس الجمهورية لإزالة كمائن الطوب
مصدر الخبر / السودان اليوم
تقدم مواطنو منطقة أم دوم بمحلية شرق النيل برسالة لرئيس الجمهورية المشير عمر حسن أحمد البشير يطلبون فيها تدخل لحل مشكلة
الكمائن التي تسببت بأمراض كثيرة لهم ويطلبون في الرسالة بإزالة هذه الكمائن نهائياً حفاظاً على سلامتهم. وموقع السودان
: اليوم يعلن تضامنه مع هؤلاء المواطنين وينشر لكم نص الرسالة
بسم الله الرحمن الرحيم
.. فخامة الرئيس / عمر حسن أحمد البشير حفظه الله السلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته
الموضوع / إزالة كمائن الطوب بمنطقة أم دوم
بالإشارة للموضوع أعلاه نحن مواطني منطقة أم دوم بمحلية شرق النيل نتقدم لسيادتكم بهذا الشأن الذي أرق مضجع أهالي المنطقة
وحصد أرواح البعض منهم وأصاب الكثيرين بأمراض متنوعة خاصة (الربو الشعبي) وجعل المنطقة قاطبة تحت وطأة التلوث البيئي. وفر
معظم أهالي المنطقة خارج أم دوم بحثاً عن هواء عليل يؤقهم ويلآت هذا الخطر الفتاك وأصبح بين كل ثلاثة منازل هنالك منزلاً يمتلك جهاز
تنفس صناعي علو يدب الحياة المنشودة في شرايينهم تصحبها اللعنت والدعاء لرب العباد علي ملاك هذه الكمائن الذين تجردوا من الرحمة
والإنسانية في سبيل الكسب الرخيص غير مباليين بصحة هؤلاء السكان. وليت المنطقة تشرفت بزيارتك لها كما كانت تنعم بهذا الحظ في سابق
السنوات عند زيارتكم لأحد فروع اسرتكم الكريمة لتكن شاهداً وعائشاً لهذا الواقع الكارثي الذي يعيشه سكان أم دوم. ونعتمد علي متابعتكم
الشخصية لإزاحة هذا الأرق الذي يؤرق اهل أم دوم وكلنا ثقة تامة في شخصكم فيما خصاكم به الله وانعمه عليكم بالوقوف علي هموم
المواطنين وامن هذه البلاد العظيمة والتي شهدت في عهدكم كل
الأزهار والتنمية والأمن والطمأنينة للمواطنين
.. فخامة الرئيس
قد ظلمنا ومنذ أكثر من سنة نلهث خلف أبواب المسؤولين المختصين القابعين في الولاية والوزارات والمحلية التابعة لمظلة سيادتكم
منذ فترة السيد / عبدالرحمن الخضر والي ولاية الخرطوم السابق، الي السيد/ الفريق أول مهندس ركن عبدالرحيم محمد حسين والي الولاية
الحالي، وسعادة الفريق مهندس ركن/ حسن صالح وزير التخطيط العمراني بالولاية، والسيد/ عمار حامد المعتمد السابق وانتهاء بالسيد/
عبدالله الجيلي المعتمد الحالي للمحلية، وسعادة اللواء/ عمر نمر رئيس المجلس الأعلى للبيئة بالولاية، والسيد / الفريق شرطة عبدالباقي
مصطفى مدير جهاز حماية الأراضي والمخالفات بالولاية، والسيد /محمد هجين مدير جهاز الحماية بالمحلية. وقد تمت خلال تلك المجهودات
ثلاثة حملات إزالة بنسبة ضئيلة بالتواريخ ٢٠١٥/٢/٢٥م و ٢٠١٦/٤/٢٦م و ٢٠١٦/٥/٢٠م ولدنيا بلاغ بنياية حماية المستهلك والبيئة بالولاية
بالرقم (٢٢١) بتاريخ ٢٠١٦/٦/٢١م وللأسف الشديد لا زال الأمر كما كان بل إزداد سوءً وتعتت صريح من أصحاب الكمائن لعدم توفر المتابعة
والمحاسبة الرادعة. وأصبحت الكمائن تحاصر سكان أم دوم من ثلاث إتجاهات غرباً علي شاطئ النيل الأزرق والتي كانت متواجدة منذ
زمن بعيد وقد تم تعويض جميع ملاك هذه السواقي لصالح مدينة النيل الأزرق. وشمالاً وجنوباً وهذا مايسمي (بالميناء البري) الذي ابتكره
هؤلاء التجار وهو ما فاقم أزمة المنطقة الصحية والبيئة. السيد الرئيس / أهالي أم دوم يستندون بسيادتكم لحسم هذا الأمر البيئي الكارثي
ورد الحياة الصحية والعليلة لسكان هذه المنطقة وانت أهل لذلك لتعدد صفاتك الطيبة. جعلك الله دوماً لحفظ هذه البلد الغالية ولإنسانها
المواطن
السوداني.. وجزاك الله خيراً.. مقدمهم.. أهالي منطقة أم دوم محلية شرق النيل

19. « Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries ». *Al Soudan Al Youm*, 23 avril 2017.

« Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries » (*traduction littérale de l'auteur*)

Les habitants de la région d'Um Doum (localité de Sharg Al Nil) ont présenté une lettre au président de la République le maréchal Omar Hassan Ahmad el-Béchir en demandant une intervention pour résoudre le problème des briqueteries, qui ont provoqué de nombreuses maladies chez eux. Ils réclament dans la lettre l'éviction définitive des briqueteries pour préserver leur santé. Le site d'*Al Soudan Al Youm* annonce sa solidarité avec ces citoyens et vous présente le texte de la lettre :

« Au nom d'Allah le miséricordieux,

Son Excellence le Président Omar Hassan Ahmad el-Béchir, qu'Allah vous préserve, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur vous,

Sujet : Éviction des briqueteries dans la région d'Um Doum

Eu égard au sujet mentionné ci-dessus, nous, citoyens de la région d'Um Doum, dans la localité de Sharg Al Nil, nous nous présentons à votre Honneur par rapport à cette situation qui a coûté la vie à plusieurs d'entre nous, qui en a blessé de nombreux par des maladies diverses, et notamment l'asthme, et a fait que la région tout entière est sous le fardeau de la pollution environnementale. La plupart des habitants à l'extérieur d'Um Doum ont fourni une étude sur un air frais qui les préserve des fléaux de ce danger mortel. Toutes les trois maisons, il y a désormais une maison qui possède un respirateur industriel, pour fournir la vie souhaitée dans leurs artères. Cela s'accompagne de malédictions, et de prières à notre Seigneur, sur les propriétaires de ces briqueteries qui privent de la miséricorde et de l'humanité en vue d'un gain bon marché, en étant indifférent à la santé de ces résidents. La région a été honorée de votre visite, comme elle a joui de cette chance pendant les années précédentes, lors de votre visite à l'un des membres de votre famille généreuse, pour être témoin et vivre cette situation catastrophique que vivent les résidents d'Um Doum. Nous en appelons à votre suite personnelle pour mettre fin à cette insomnie qui trouble les habitants d'Um Doum. Nous avons une confiance totale en votre personne pour prendre en compte les préoccupations des citoyens et la sécurité de ce grand pays qui a connu sous votre ère toutes les fleurs, le développement, la sécurité et la tranquillité pour les citoyens.

Son Excellence le Président...

Nous sommes restés depuis plus d'un an à râler derrière les portes des responsables spécialisés et installés dans l'État, les ministères et la localité qui sont sous l'égide de votre Honneur depuis la période de :

M. Abdelrahman Al Khadar, le précédent gouverneur de l'État de Khartoum.

M. le général ingénieur Abdelraheem Mohamed Hussein, le gouverneur actuel.

Son Excellence le vice-amiral ingénieur Hassan Salah, le ministre de la Planification urbaine dans l'État.

M. Omar Hamid, le responsable précédent de la localité.

M. Abdallah Al Gili, le responsable actuel de la localité.

Son Excellence le général Omar Nimr, président du Haut conseil pour l'environnement dans l'État.

M. Abdelbagi Mustafa, directeur du Service de protection des terres et des infractions dans

l'État.

M. Mohamed Hajin, directeur du Service de protection dans la localité.

Au cours de ces efforts, trois campagnes d'éviction d'une faible proportion [de briqueteries] ont eu lieu le 25 février 2015, le 26 avril 2016 et le 20 mai 2016. Nous avons un communiqué du Parquet pour la protection du consommateur et de l'environnement dans l'État, sous le numéro 221, daté du 21 juin 2016. Malheureusement, la situation est toujours

comme elle était, si ce n'est qu'elle est pire et l'entêtement des propriétaires des briqueteries dans le manque de suivi et de comptabilité exemplaires est flagrant. Les briqueteries ont encerclé les résidents d'Um Doum dans trois directions : à l'ouest, sur les berges du Nil Bleu, là où elles étaient présentes depuis très longtemps et où l'ensemble des propriétaires de ces *sāgīa* avaient été compensés dans l'intérêt de la Blue Nile City ; au nord et au sud, par ce qui s'appelle « le port terrestre », que ces marchands ont monopolisé, aggravant encore la crise sanitaire et environnementale de la zone. Monsieur le Président, les habitants d'Um Doum appellent votre Honneur à régler cette situation environnementale catastrophique et à rendre une vie saine et douce aux résidents de cette région, et vous êtes à la hauteur de la tâche, pour vos nombreuses caractéristiques positives. Allah vous a rendu éternel pour préserver ce pays riche et pour ses citoyens soudanais. Qu'Allah vous récompense. Les habitants de la région d'Um Doum dans la localité de Sharg Al Nil. »

Un rapport du Humanitarian Policy Group, soutenu par l'Agence britannique pour l'aide au développement, critique d'ailleurs un manque d'application des lois sur l'environnement, et en particulier sur la question des briqueteries : « L'environnement le long du Nil a été déjà affecté par l'industrie de production de la brique, qui utilise du bois de chauffage pour faire fonctionner ses fours, ce qui provoque une pollution significative. (...) La législation pour protéger l'environnement existe. (...) Toutefois, la plupart des institutions responsables de lutter contre la dégradation de l'environnement ne sont pas en capacité d'appliquer la législation appropriée »²⁰ (Pantuliano *et al.* 2011, 30).

Une même vision circule ainsi entre les multiples acteurs impliqués, une parole institutionnelle unique émerge de ces différentes sources. Cette critique des briqueteries, fondée sur un savoir scientifique et des arguments environnementaux, sanitaires ou de modernisation urbaine, semble faire consensus. Dans un article de 2021 portant sur les nouvelles campagnes de fermeture des briqueteries²¹, le BRRI et le Centre national pour les recherches (المركز القومي للبحوث) sont cités comme institutions à l'initiative d'alternatives à la production actuelle de briques rouges (changement de site, innovations technologiques...). Sans qu'un lien direct entre ces recherches et les décisions des autorités publiques ait pu être prouvé, cette condamnation des briqueteries semble être à l'origine des textes législatifs – mémoires et rapports attestant les dommages causés par cette activité –, mais elle en est aussi le résultat – comme l'atteste la réappropriation du discours environnemental institutionnel par certain·e·s habitant·e·s. Il ne s'agit pas que d'un cadre législatif qui s'applique à des contrevenant·e·s, mais plutôt d'interactions entre différents acteurs et discours se retrouvant autour d'un même diagnostic. Tout en dénonçant la déforestation et l'érosion des sols causées par la production de briques, Ismail Mohamed Fangama

20. « *The environment along the Nile has already been affected by the brick-making industry, which uses fuel wood to operate its kilns, resulting in significant pollution. (...) Legislation is in place to protect the environment. (...) However, most of the institutions responsible for combating environmental harm lack the capacity to enforce relevant legislation.* »

21. « Campagnes pour l'élimination des infractions des briqueteries dans l'État de Khartoum » (حملات لازالة مخالفات كمان الطوب بولاية الخرطوم). *Sudan News Agency*, 24 avril 2021. <https://www.sudanakhbar.com/968082> [archive].

Abdalla²² appelle par exemple à un renforcement des régulations et même à ce que les « permis de travail des briqueteries le long du Nil Bleu soient suspendus » (Abdalla 2015, 804). Cet alignement général des positions institutionnelles n'est toutefois pas sans contradiction, et une critique de ce discours unique sur les briqueteries émerge.

Une confrontation des savoirs

Au sein des recherches académiques, une étude se distingue de l'approche technique et environnementaliste habituellement adoptée. Dans son mémoire sur l'histoire de la production de briques rouges à Al Gereif Sharg²³, Assad Abdelrahman Awadallah, professeur en études culturelles à l'Institut des études africaines et asiatiques de l'Université de Khartoum, montre que « le métier de la brique rouge dans cette zone est directement lié à la production de son environnement naturel, social, économique et historique » (Awadallah 2011). Les *kamā'in* représentent la principale activité économique du quartier d'Al Gereif Sharg par exemple, ce qui s'explique avant tout par leur ancienneté, la brique étant même parfois considérée comme « la cause originelle de la présence de personnes à Al Gereif Sharg » (propriétaire de briqueteries, 19 février 2020). Le chercheur critique également le programme d'expérimentation mis en place par le BRRI. Selon lui, les tentatives d'utilisation du gaz comme combustible se sont soldées par un échec, pour des raisons techniques d'inadaptation aux fours, des questions financières, mais aussi par un manque de prise en compte de la dimension culturelle et historique du métier de la brique rouge (entretien, Awadallah, 4 mars 2020). À l'opposé d'une approche par les conséquences environnementales de la fabrication de ce matériau, Awadallah s'intéresse plutôt au lien de cette activité « avec la production naturelle, sociale, économique et historique de son environnement » (Awadallah 2011). D'après lui, la non-intégration des ouvriers à la réflexion, la volonté d'appliquer des techniques extérieures ou encore l'ignorance de l'importance économique de l'activité pour des quartiers entiers sont les composants d'une approche adoptée par les autorités locales pour justifier la fermeture des briqueteries, mais vouée à l'échec. Portée par les organisations internationales et les acteurs publics, la réduction d'un matériau de construction à ses composants naturels et aux conséquences sur l'environnement apparaît comme un prétexte pour justifier la relégation de sa production et de ses producteurs aux marges de la ville.

Mais au-delà de ces voix académiques dissidentes, qui mettent en valeur les dimensions sociale, artisanale et économique de l'activité des briqueteries, une opposition de savoirs semble se mettre en place autour de ces ateliers. Face au savoir scientifique des chercheurs du BRRI, les producteurs mettent en avant leur savoir-faire et leur ancienneté sur le terrain. Les arguments sanitaires invoqués par les

22. Chercheur au département de botanique et d'environnement du College of Forestry and Range Science, Sudan University of Science and Technology (SUST).

23. Une des zones principales de production de briques rouges dans le Grand Khartoum, situées dans la localité de Sharg Al Nil, à l'est du Nil Bleu.

acteurs publics leur semblent n'être que des prétextes : « Je travaille ici depuis 1978 et je ne suis pas malade » (propriétaire de briqueterie à Soba Sharg, 10 avril 2021). Un ingénieur au BRRI affirme que « la fumée des briqueteries empêche les arbres voisins de produire », que « les feux et les gaz émis par la production de briques affectent la production des arbres autour de nous » (entretien, 12 avril 2021). À l'inverse, les producteurs de Soba sont également propriétaires de champs agricoles juxtaposés aux briqueteries, et ils n'y voient aucune contradiction. Sur le même enjeu des conséquences environnementales d'une activité productive, un savoir académique s'oppose au savoir des artisans et à une pratique locale.

Un argument environnemental en « trompe-l'œil » ?

Après avoir explicité le contexte de production de ce cadre législatif, l'ensemble de ces éléments invite finalement à réinterroger la pertinence de l'argument environnemental pour justifier la fermeture des briqueteries dans l'agglomération de Khartoum.

L'appropriation de ce savoir environnemental par l'ensemble des parties prenantes du conflit témoigne d'abord de sa réversibilité, de son adaptation en fonction des stratégies de chacun.e. Pour les acteurs publics, la démonstration des différents types de pollution associés à la technique de production sert à justifier la fermeture et la délocalisation des ateliers. Pour les universitaires et les organisations internationales, elle conduit à chercher des alternatives, en termes de combustible (gaz naturel plutôt que le bois de chauffage) ou de matières premières (terre extraite des montagnes plutôt que le limon du Nil). Mais les producteurs de brique se sont également emparés de l'argument environnemental comme défense de leur activité, dans un contexte de forte pression exercée par les autorités locales. Dans un court texte destiné à mon attention et suite à plusieurs échanges informels, un producteur de brique de Al Gereif Sharg affirme également que « la production de brique n'a pas d'effet sur la santé, tous ses composants sont naturels » (Document 5). De la même façon, des producteurs industriels tels que Jorum Modern Bricks Factory ont recours à ce registre comme argument de vente de leur produit, la brique étant associée à la terre qui la compose (Fig. 7). Ces réappropriations multiples semblent montrer que la mobilisation de l'environnement est surtout un prétexte pour justifier d'autres pratiques et stratégies.

طاس الحريف شرق
 مهنة صناعة الطوب قديمة تاريخها يرجع للعهد التركي
 في السودان وبعد بها لمدة كبير من العمل فالحريف
 كانت حياتهم عند سودان مصفر به جميع السكان
 من كافة انحاء السودان وصناعة الطوب بالحريف
 كانت لها القدر في النهضة العمرانية بالمحيط
 وجميع مدن السودان حيث تستخدم كميات كبيرة
 من الطوب الأحمر وجميع العمال وانحاء الامم
 يعملون في تجارة والنجار تام وهذا بعد
 اهتمامها وبيع قمار وقف اللامتن تأثر
 اعمامها اعمامها واعضا ديا حيث فقد و
 مصدر رزقهم الوحيد
 مائتكم
 مهنة الطوب ليس لها ان اعتبار صحة حيث
 كل المواد المستعملة طبيعية
 لا توفر دخل جيد للعاملين بها اي توفير
 قرص حمل خامسة للشباب

Document 5 : Texte de défense des briqueteries par un producteur de Al Gereif Sharg, recueilli le 18 mars 2020

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.61c047n2>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.61c047n2/111875899f5d0d06a295312ccfa4cbdbd8c3c42c>.

Traduction

« Les briqueteries d'Al Gereif Sharg.

L'activité de production de la brique est ancienne et remonte à la période turque au Soudan [aussi appelée Turkiyya, 1820-1885]. Elle emploie de nombreux travailleurs (...) qui viennent de toutes les parties du pays. L'industrie de la brique à Al Gereif a joué un rôle important dans la construction de Khartoum et de toutes les villes au Soudan, en la soutenant par des grandes quantités de briques rouges. L'ensemble des travailleurs et des propriétaires des briqueteries travaillent en harmonie complète et cela constitue un rôle

social important. Après la décision de fermeture des briqueteries, les propriétaires ont été affectés socialement et économiquement, ayant perdu leur seule source de revenus.

Observations :

- La production de brique n'a pas d'effet sur la santé, tous ses composants sont naturels.
- Elle fournit une source de revenus pour les travailleurs et des opportunités de travail, surtout pour les jeunes. » (traduction littérale de l'auteur)



Figure 7 : « Le fruit de la nature », l'environnement comme argument de vente de la brique industrielle

Corten Pérez-Houis. Arkaweet, 27 avril 2021.

Identifiant permanent : <https://doi.org/10.34847/nkl.fc7b88ei>.

Télécharger le fichier : <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/93b55febb4a421cd3b1873bf829e9ef3e01cf9f4>.

En ce qui concerne les campagnes de fermeture des briqueteries menées par l'État de Khartoum dans les années 2000-2010, on peut faire l'hypothèse, en s'appuyant sur les décrets analysés dans cet article, qu'elles sont liées aussi à des enjeux d'aménagement. La critique des conséquences environnementales et sanitaires négatives des briqueteries est probablement fondée, et l'enjeu n'est pas ici de contester les résultats des quelques études qui se sont intéressées à cette activité, n'ayant pas les moyens techniques de le faire. Toutefois, dans la même perspective que les analyses de Pratik Mishra sur la place des briqueteries dans le Grand Delhi (Mishra 2021), il apparaît que la mise en avant des arguments d'intérêt général, de santé et de protection de l'environnement semble être un moyen de mettre au second plan les stratégies politiques et d'aménagement des mêmes acteurs. Le consensus

apparent sur le fait que les briqueteries sont une source de pollution permet de ne pas évoquer la prédation foncière pour les berges occupées par les producteurs et les conflits que cela provoque (Abdelrahman 2019).

Ces politiques d'évacuation sont alors à replacer dans le contexte plus large des restructurations urbaines en cours au même moment à Khartoum. Ces transformations comprennent la construction de nombreux ponts au début des années 2000, majoritairement financés par des investisseurs chinois, comme le pont Manshiya (Zumrawi et Abusim 2019), mais aussi d'hôtels de luxe et de sièges de grandes entreprises (Denis 2006). La concentration de services, d'activités à haute valeur ajoutée et de fonctions récréatives au cœur de l'agglomération est le résultat de l'afflux de capitaux internationaux vers la capitale. Un des atouts de Khartoum dans la compétition interurbaine à l'échelle du Moyen-Orient (Steiner et Wippel 2019) réside dans ses espaces naturels préservés, et en particulier les berges du Nil, qui doivent donc être vidées de toute activité représentant une pollution chimique ou visuelle. Mais ces efforts pour embellir la ville sont également justifiés par la promotion politique du régime d'Omar el-Béchar. Par la construction et la rénovation de jardins et d'espaces verts, il s'agit de faire de Khartoum « une vitrine attrayante de la nouvelle idéologie » (Lavergne 1999, 157). L'attraction des investissements étrangers, la fixation des capitaux et la centralisation du développement urbain sur la capitale entrent dans une stratégie de revendication d'un statut international, pour en faire la vitrine de « l'islamisme pragmatique »²⁴ (Choplin 2006 ; Sauloup 2010). L'ensemble de ces discours et de ces projets d'aménagement sont en effet portés par des acteurs spécifiques, et en particulier l'État qui, dans un contexte autoritaire, s'affirme comme « un des principaux acteurs des métamorphoses urbaines » (Choplin et Franck 2010, 4).

Conclusion

Plusieurs enseignements se dégagent de cette brève analyse d'un cadre législatif et de sa confrontation à d'autres types de sources : articles de presse, mémoires universitaires et rapports des institutions internationales.

D'un point de vue méthodologique, la constitution d'un corpus de textes légaux, même partiel, permet d'approfondir et de nuancer les discours publics ou obtenus lors d'entretiens. Lorsqu'un article de presse cite un décret, il a semblé intéressant de retrouver le texte précis de ce décret afin d'en observer la structure et les termes. Mais la construction de la donnée passe tout de même par la confrontation de ce cadre avec des sources alternatives, afin de saisir le contexte de production de cette

24. Le régime d'Omar el-Béchar a en effet opéré un tournant idéologique avec l'éviction en 2001 d'Hassan Al Turabi, qui avait créé le Front national islamique (FNI) en 1985, principal parti politique à partir de 1989. Les islamistes au pouvoir maintiennent un discours de façade militant, mais ils sont contraints d'être plus conciliants avec leurs opposant-e-s, en signant par exemple l'accord de paix de 2005 avec le Sud du pays : « Ils continuent à croire ou à faire croire qu'ils sont islamistes, alors qu'ils savent pertinemment qu'ils ne peuvent plus tenir pareil langage » (Choplin 2006, 200).

parole institutionnelle. Le retour sur les conditions d'accès à ces textes à la fois par le chercheur et par les populations concernées invite également à une réflexion plus avancée sur la matérialité même de ces documents, comme « des médiateurs matériels de relations sociales et politiques » (Pilo' 2020, 1).

L'analyse de ces différentes sources documentaires a permis ensuite de mettre en lumière la diversité des compréhensions de « l'environnement » (البيئة), en fonction des acteurs et de leurs stratégies. Défini dans la loi de 2008 comme « la biosphère qui comprend les organismes vivants et non vivants » (p. 4), il fait l'objet de représentations variées : une ressource renouvelable pour les producteurs de briques ; un ensemble d'éléments naturels à préserver pour les organisations internationales ; un espace habité dont il faut protéger les habitant·e·s pour les acteurs publics locaux. Le discours académique selon lequel la production industrielle de brique serait moins polluante que les ateliers traditionnels, « car la cheminée des usines permet d'envoyer la fumée loin dans le ciel » (ingénieur-chercheur au BRRI, entretien du 12 avril 2021), appelle à une analyse des liens entre protection de l'environnement et développement industriel. L'environnement n'y est ici compris que comme le sensible proche, qui nous entoure, ce que l'on sent et ce que l'on voit. La politique de délocalisation des briqueteries à distance des zones résidentielles s'inscrit dans la même logique.

Cette question de la localisation des briqueteries dans l'agglomération du Grand Khartoum conduit enfin à montrer les enjeux urbains qui sous-tendent ce conflit. La concurrence pour l'occupation foncière des berges, entre cette activité, l'agriculture et l'extension résidentielle doit ainsi être résolue et régulée par les acteurs de l'aménagement. La campagne de délocalisation des briqueteries aux marges de l'agglomération répond, malgré les discours de façade, à des enjeux d'aménagement du centre d'une capitale et de compétitivité économique plutôt que de développement durable. La révolution de 2019 et le changement de régime ont permis un retour informel récent des producteurs expulsés, les propriétaires profitant de cette période où le Conseil de transition n'a pas cherché à appliquer les décrets de fermeture des briqueteries, qui avaient été promulgués par la précédente administration. Mais le conflit se pose toujours dans les mêmes termes, comme l'attestent les récentes déclarations du gouverneur de l'État d'Al Gezira²⁵ et du directeur du Haut Conseil pour l'environnement de l'État de Khartoum²⁶ pour la suspension de toute production de briques rouges sur les berges du Nil.

25. « Al Gezira : interruption du fonctionnement de toutes les briqueteries dans les localités de l'État » (الجزيرة : إقاف عمل كمائن الطوب بجميع محليات الولاية). *Ṣaḥīfa Al Ṣaīḥa*, 8 juillet 2020. <https://www.assayha.net/39012/> [archive].

26. « Campagnes pour l'élimination des infractions des briqueteries dans l'État de Khartoum » (حملات لازالة مخالفات كمائن الطوب بولاية الخرطوم). *Sudan News Agency*, 24 avril 2021. <https://www.sudanakhbar.com/968082> [archive].

Sources

Documents

- Document 1 : Texte de la « Loi de protection et d'amélioration de l'environnement dans l'État de Khartoum », 2008, 35 pages. Fac-similé. <https://doi.org/10.34847/nkl.130c0m0p>.
- Document 2 : Corpus de onze décrets rédigés par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018 et mettant en œuvre la politique de fermeture des briqueteries. Extraits et transcription. <https://doi.org/10.34847/nkl.ad12t087>. Voir également en annexe de cet article.
- Document 3 : Page de garde et résumé de deux mémoires de recherche (Mohamed 1997 ; Abu Shura, 2000), consultés à la Bibliothèque du Soudan le 13 avril 2021. Fac-similé et transcription (anglais). <https://doi.org/10.34847/nkl.e48685p9>.
- Document 4 : Lettre ouverte des habitants d'Um Doum à destination d'Omar el-Béchir, président de la République, pour réclamer la fermeture des briqueteries (*Al Soudan Al Youm*, 23 avril 2017). Transcription et traduction (français). <https://doi.org/10.34847/nkl.ef8a8j68>.
- Document 5 : Texte de défense des briqueteries par un producteur de Al Gereif Sharg, recueilli le 18 mars 2020. Fac-similé et traduction (français). <https://doi.org/10.34847/nkl.61c047n2>.

Figures

- Cadre législatif et production de briques rouges à Khartoum (Soudan) : carte et photographies. <https://doi.org/10.34847/nkl.fc7b88ei>.
Contient les figures suivantes :
- Figure 1 : Localisation des principaux espaces de production et de vente de la brique rouge à Khartoum. Réalisation : Corten Pérez-Houis, 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/2e910924befbffc98d1a7034ccf071da17136db>.
- Figure 2 : Une pelleteuse qui extrait le limon. Auteur : Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/ee5556e12406077fd2390d9451c15355fdacc312>.
- Figure 3 : Ouvriers qui moulent des briques à partir du mélange de limon, d'eau et de fumier animal. Auteur : Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 16 février 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/8c14bd4b94dbf763a2e31a832be0ae6c0ead49e9>.
- Figure 4 : Les briques sèchent au soleil pendant un jour ou deux. Auteur : Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 6 mars 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/5d28926e0549f9ba3d0add2f4f5afc0ba309d0c7>.
- Figure 5 : La constitution du four. Auteur : Corten Pérez-Houis. Wad Al Bakheet, 27 février 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/5ce04f7bb8f714515d82b5e801e4cce85bf43e07>.
- Figure 6 : Un four à briques. Le combustible est placé dans les « yeux » du four. Auteur : Corten Pérez-Houis. Al Gereif Sharg, 19 février 2020. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/f9e818b20f1feda865505575924c364bf6f09b90>.
- Figure 7 : « Le fruit de la nature », l'environnement comme argument de vente de la brique industrielle. Auteur : Corten Pérez-Houis. Arkaweet, 27 avril 2021. <https://api.nakala.fr/data/10.34847/nkl.fc7b88ei/93b55febb4a421cd3b1873bf829e9ef3e01cf9f4>.

Bibliographie

- Abdalla, Ishtiaq, Sahar Babiker Abdalla, Kamal El-Siddig, Möller Detlev, and Andreas Buerkert. 2012. « Effects of Red Brick Production on Land Use, Household Income, and Greenhouse Gas Emissions in Khartoum, Sudan ». *Journal of Agriculture and Rural Development in the Tropics and Subtropics*. Kassel University Press, 113 (1) : 51–60. <https://kobra.uni-kassel.de/handle/123456789/2012061541345>.
- Abdalla, Sahar Babiker. 2012. « Agricultural Practices and Horizontal Nutrient Balances in Urban Gardens and the Alternative Use of Urban Agricultural Land in Khartoum, Sudan ». PhD Dissertation, Faculty of Organic Agricultural Sciences. University of Kassel. <https://kobra.uni-kassel.de/handle/123456789/2012021640649>.
- Abdallah, Abdelgader Arbab Abdelkarim. 2013. « Les conséquences environnementales et sanitaires de l'industrie de la brique rouge (étude de cas de la zone de Shambat) ». (الأثر البيئي والصحي لصناعة الطوب الأحمر- دراسة حالة منطقة شمبات). Undergraduate Dissertation, Faculty of Geographical and Environmental Sciences, Department of Environment and Ecology. University of Khartoum. <http://khartoumspace.uofk.edu/handle/123456789/953>.
- Abdel Gader, Iktimal, Rayan Salah, Sarah El Fadil, and Fatima Hassan. 2014. « Évaluation des conséquences environnementales de l'industrie traditionnelle de la brique rouge ». (تقييم الأثر البيئي لصناعة الطوب التقليدي). Bachelor Dissertation. College of Water & Environmental Engineering. Khartoum : Sudan University of Science and Technology (SUST). <http://repository.sustech.edu/handle/123456789/9417>
- Abdelrahman, Yousif Badawi. 2019. « The Politics of Land Acquisition in Sudan: The Case of El-Gerief East, Khartoum ». Master's Thesis. Faculty of Landscape and Society (LANDSAM). Ås : Norwegian University of Life Sciences. <http://hdl.handle.net/11250/2609999>.
- Abu Shura, Rabia Sayed Ahmad Mohamed Ali. 2000. « Les conséquences de la pollution causée par les usines traditionnelles de brique, les élevages d'animaux et les pneus de voitures sur les habitants de Hillat Koko. » (أثر التلوث الناتج عن مصانع الطوب) (التقليدية وحظائر الحيوانات وعوادم السيارات على سكان حلة كوكو). Undergraduate Dissertation, Faculty of Geographical and Environmental Sciences, Department of Environment and Ecology. University of Khartoum. <http://khartoumspace.uofk.edu/items/e3caca38-16e9-4d19-a36c-9fb7ec2d63b6>.
- Abusim, H.A., et M Zumrawi. 2019. « A Study on Scour Failure at Bridge Foundation. » *University of Khartoum Engineering Journal* 9 (2) : 31–36. <https://mycetoma.uofk.edu/index.php/kuej/article/view/2591/2730>
- Alam, Syed Ashraful. 2006. « Use of Biomass Fuels in the Brick-Making Industries of Sudan: Implications for Deforestation and Greenhouse Gas Emission. » M. Sc. Thesis, Department of Forest Ecology, Viikki Tropical Resources Institute (VITRI). University of Helsinki. <http://hdl.handle.net/10138/20683>.
- Alam, Syed Ashraful, and Mike Starr. 2009. « Deforestation and Greenhouse Gas Emissions Associated with Fuelwood Consumption of the Brick Making Industry in Sudan ». *Science of the Total Environment* 407 (2): 847-852. <https://doi.org/10.1016/j.scitotenv.2008.09.040>.
- Archambault, Julie Soleil. 2018. « 'One Beer, One Block': Concrete Aspiration and the Stuff of Transformation in a Mozambican Suburb ». *Journal of the Royal Anthropological Institute* 24 (4): 692-708. <https://doi.org/10.1111/1467-9655.12912>.

- Awadallah, Assad Abdelrahman. 2011. « Le métier de la brique rouge dans la zone de Al Gereif Sharg. Etude de cas d'un métier traditionnel - Approche archéologique et ethnographique ». (حرفة الطوب الأحمر بمنطقة الجريف شرح: دراسة حالة حرفة تقليدية - منظوراً آثاري اتنوغرافي) Mémoire, Institut d'études africaines et asiatiques. Université de Khartoum.
- Choimet, Gabrielle. 2020. « De la pertinence de l'utilisation de comparatifs ethnoarchéologiques pour l'étude des structures architecturales antiques : Exemple de la confection des briques au Soudan à l'époque méroïtique ». *Sources. Material & Fieldwork in African Studies*, n° 1 : 43-77. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02864043>.
- Choplin, Armelle. 2006. « Fabriquer des villes capitales entre monde arabe et Afrique noire : Nouakchott (Mauritanie) et Khartoum (Soudan), étude comparée. » Thèse, UMR 8686 Prodig – École doctorale de géographie de Paris : Espaces, sociétés, aménagement. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00419957/>.
- Choplin, Armelle. 2019. « Produire la ville en Afrique de l'Ouest : le corridor urbain de Accra à Lagos ». *L'information Géographique* 2 (2) : 85–103. <https://doi.org/10.3917/lig.902.0085>.
- Choplin, Armelle. 2020. *Matière grise de l'urbain. La vie du ciment en Afrique*. Genève : Métis Presses.
- Choplin, Armelle, et Alice Franck. 2010. « A Glimpse of Dubai in Khartoum and Nouakchott: Prestige Urban Projects on the Margins of the Arab World ». *Built Environment* 36 (2) : 192-205. <https://doi.org/10.2148/benv.36.2.192>.
- Crombé, Laure, et Guillaume Sauloup. 2016. « Autoritarisme, hybridation et pratiques du pouvoir dans le Grand Khartoum : une étude des services de l'eau et du commerce de rue ». *L'Espace Politique*, n° 30. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.4018>.
- Denis, Éric. 2006. « Khartoum : ville refuge et métropole rentière ». *Cahiers du Gremamo*, n° 18 : 87-127. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00366515>.
- Deshayes, Clément. 2018. « Lutter et contester en ville au Soudan (2009-2018) ». Observatoire Afrique de l'Est, note 6. CERI. <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/lutter-et-contester-en-ville-au-soudan-2009-2018> [archive].
- Espinosa, Horacio. 2017. « Les vertus de la violence. La légitimation d'un projet de rénovation urbaine par le néo-hygiénisme ». *Espaces et sociétés*, n° 170 : 173-186. <https://doi.org/10.3917/esp.170.0173>.
- Fangama Abdalla, Ismail Mohamed. 2015. « Environmental Impact of Red Brick Manufacturing on the Bank of the Blue Nile at Soba West, Khartoum, Sudan ». *International Journal of Current Microbiology and Applied Sciences* 4 (4) : 800-804. <https://www.ijcmas.com/vol-4-4/Ismail%20Mohamed%20Fangama%20Abdalla.pdf> [archive].
- FAO. 1999. *Cultivating Our Futures. FAO-Netherlands Conference on the Multifunctional Character of Agriculture and Land*. Rome : Food and Agriculture Organization of the United Nations. 189 p.
- FAO. 2006. « Sudan National Forestry Policy Statement ». Rome : Food and Agriculture Organization of the United Nations. <http://www.fao.org/forestry/15154-0f1a279a68972549c8f10e5aeb9fc22.pdf> [archive].
- Franck, Alice. 2007. « Produire pour la ville, produire la ville : étude de l'intégration des activités agricoles et des agriculteurs dans l'agglomération du Grand Khartoum (Soudan) ». Thèse de doctorat, département de géographie. Nanterre : Université Paris X Nanterre. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00232876>.

- Fry, Matthew. 2013. « Cement, Carbon Dioxide, and the 'Necessity' Narrative: A Case Study of Mexico ». *Geoforum*, n° 49 : 127-138.
<https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2013.06.003>.
- Hafazalla, Abdulhafeez Awad. 2008. « The Urban Development Planning of Greater Khartoum: Coping with Urban Dynamics ». In *Architects' Third Scientific Conference on Urban Housing in Sudan*, Sudanese Institute of Architects, Khartoum, Sudan, 28th-30th April.
- Hafazalla, Abdulhafeez Awad. 2019. « Khartoum Structure Plan's Strategies: A Review of Sustainability, Action and Prospects ». *University of Khartoum Engineering Journal* 8 (2) <https://eeese.uofk.edu/index.php/kuej/article/view/2380>.
- Jones, Will, Ricardo Soares, et Harry Verhoeven. 2013. « Africa's Illiberal State-Builders ». Refugee Studies Center Working Paper Series, n° 89. Oxford : Refugee Studies Centre. <https://www.rsc.ox.ac.uk/publications/africas-illiberal-state-builders> [archive].
- Lavergne, Marc. 1997. « La violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine: le cas de Khartoum (Soudan) ». *Espace, populations, sociétés* 15 (1) : 49-64. <https://doi.org/10.3406/espos.1997.1789>.
- Lavergne, Marc. 1999. « Khartoum, de la ville coloniale au projet islamiste » In *Les grandes villes d'Afrique*, dirigé par Anne-Marie Frérot, 124-138. Les dossiers du bac Géographie. Paris : Ellipses. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00638297>.
- MEPD (Ministry of Environment & Physical Development) & HCENR (Higher Council for Environment and Natural Resources). 2003. *Sudan's First National Communications under the United Nations Framework Convention on Climate Change. Volume 1: Main Communications*. Khartoum : Republic of Sudan. <https://unfccc.int/resource/docs/natc/sudnc1.pdf> [archive].
- Mishra, Pratik. 2021. « The Making of Urban Peripheries and Peripheral Labor: Brick Kilns and Circular Migration in and beyond Greater Delhi ». *South Asia Multidisciplinary Academic Journal*, n° 26. <https://doi.org/10.4000/samaj.7276>.
- Mohamed, Ishraqa Al Amin Ahmad. 1997. « L'industrie de la brique rouge dans l'État de Khartoum. Cas d'étude de la zone de Al Gereif Sharg. » (صناعة الطوب الأحمر بولاية الخرطوم) (- حالة دراسية لمنطقة الجريف شرح). Dissertation, Faculty of Geographical and Environmental Sciences, Department of Environment and Ecology. University of Khartoum. <http://khartoumspace.uofk.edu/bitstreams/529bff60-941b-4695-9ef7-54ced8907fea>
- Myers, Garth A. 1999. « Political Ecology and Urbanisation: Zanzibar's Construction Materials Industry ». *The Journal of Modern African Studies*, 37 (1) : 83-108.
<https://doi.org/10.1017/s0022278x99002980>.
- Pantuliano, Sara, Munzoul Assal, Butheina A. Elnaiem, Helen McElhinney, Manuel Schwab, Yathrib Elzein, et Hanaa Motasim Mahmoud Ali. 2011. « City Limits: Urbanisation and Vulnerability in Sudan: Khartoum Case Study. » Londres : Humanitarian Policy Group. Archive : <https://web.archive.org/web/20151010065153/http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/6520.pdf>.
- Pilo', Francesca. 2020. « Material Politics: Utility Documents, Claims-Making and Construction of the 'Deserving Citizen' in Rio de Janeiro ». *City & Society* 32 (1) : 71-92. <https://doi.org/10.1111/ciso.12244>.
- Sauloup, Guillaume. 2010. « Bâtir et vivre la ville : les ouvriers des chantiers de construction à Khartoum (Soudan) ». Mémoire de Master 1, UFR de Géographie. Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

- Steel, Griet, Salaheldin Abukashawa, et Mohamed Osman Hussein. 2019. « Urban Transformations and Land Governance in Peri-Urban Khartoum: The Case of Soba ». *Tijdschrift voor economische en sociale geografie* 111 (1) : 45–59. <https://doi.org/10.1111/tesg.12372>.
- Steiner, Christian, et Steffen Wippel. 2019. « Urban Development in the Middle East and North Africa: Deconstructing Visions, Politics and Identities. » *Middle East - Topics & Arguments* 12 (2019) : 5-16. <https://doi.org/10.17192/meta.2019.12.8022>.
- UN Habitat. 2014. *Sudan's Report For United Nations' Third Conference On Housing and Sustainable Urban Development, (Habitat III), 2016*. Nairobi : UN Habitat. <https://habitat3.org/wp-content/uploads/Sudan-National-Report.pdf> [archive].

Articles de presse (en arabe)

- « Les habitants d'Um Doum présentent une lettre au président de la République pour l'élimination des briqueteries » (مواطنو منطقة أم دوم يوجهون رسالة إلى رئيس الجمهورية لإزالة كمائن الطوب). *Al Soudan Al Youm*, 23 avril 2017.
- « Les briqueteries affectent le Nil à Khartoum » (كماين الطوب.. مآثرة النيل في الخرطوم). *Al Jazeera*, 11 juillet 2017. <https://www.aljazeera.net/knowledgegate/2017/7/11/-/كماين-طوب-مآثرة-النيل-في-الخرطوم> [archive].
- « Les lignes directrices de l'élimination des briqueteries dans l'État de Khartoum » (توجيهات بإزالة كمائن الطوب بولاية الخرطوم). *Al Nileyn*, 23 septembre 2017. <https://www.alnilin.com/12891067.htm> [archive].
- « La pauvreté hante les ouvriers des briqueteries... Par la loi, 80% de chômage et 30 000 ouvriers déplacés de force » (هاجس الفقر يلاحقهم عمال الكماين.. ضياع بحكم القانون (٨٠٪) نسبة البطالة و(٣٠) ألف عامل تم تشريدهم قسرا). *Al Nileyn*, 21 mai 2018. <https://www.alnilin.com/12939029.htm> [archive].
- « Al Gezira : interruption du fonctionnement de toutes les briqueteries dans les localités de l'État » (الجزيرة : إيقاف عمل كمائن الطوب بجميع محليات الولاية). *Ṣaḥīfa Al Ṣāīḥa*, 8 juillet 2020. <https://www.assayha.net/39012/> [archive].
- « Campagnes pour l'élimination des infractions des briqueteries dans l'État de Khartoum » (حملات لازالة مخالفات كمائن الطوب بولاية الخرطوم). *Sudan News Agency*, 24 avril 2021. <https://www.sudanakhbar.com/968082> [archive].

Annexe : Extraits de onze décrets rédigés par le Conseil des ministres de l'État de Khartoum entre 2010 et 2018 et mettant en œuvre la politique de fermeture des briqueteries

Traduit de l'arabe par Corten Pérez-Houis. Ces extraits de décrets ont été reproduits et traduits littéralement par l'auteur, hormis les passages en italique qui résultent d'une prise de notes.

Décret n° 116/2010 – 16/9/2010

(...) Annulation des permis précédents accordés aux briqueteries et absence de délivrance de nouveaux permis, sauf en vertu d'une nouvelle autorisation par la localité et d'une recommandation de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries. (...)

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 117/2010 – 16/9/2010

Création d'une Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries.

Président de la Commission : Secrétaire général du ministère de l'Environnement et des équipements hydriques.

Membres de la Commission : Représentants du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Aménagement, des localités concernées, et le conseiller juridique de l'État de Khartoum.

Missions de la commission :

- Examen des permis des briqueteries et de la poursuite de leur activité dans le futur.
- Révision des permis précédents accordés aux briqueteries.
- Présentation des requêtes aux localités concernées.
- Réalisation d'une étude approfondie sur le site géographique des briqueteries et les conséquences environnementales, adressée au Conseil des ministres.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 2/2011 – 9/1/2011

1. Le Conseil autorise le rapport de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, présenté par M. le ministre de l'Environnement et des équipements hydriques.
2. Le Conseil félicite les efforts montrés dans la préparation de ce rapport.
3. L'évacuation et l'arrêt du travail des briqueteries de brique rouge dans l'État doivent être effectués par l'inclusion et la coordination avec les ministères et les services concernés.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 109/2011 – 3/7/2011

Évaluation du travail de la localité de Sharg Al Nil sur la période janvier-juin 2011. Observation de ses efforts pour :

(...)

5. L'application du décret du Conseil des ministres relatifs à l'évacuation des briqueteries à travers une coordination avec le ministère de l'environnement.

(...)

14. La coordination avec le ministère de l'Aménagement et du développement urbain pour le lancement de la route en bordure du Nil.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 137/2011 — 18/8/2011

Le Conseil attire l'attention sur les points suivants :

(...)

- la multiplication et l'intensification des opérations de lutte contre les moustiques et d'assainissement de l'environnement dans les localités.

(...)

- le ministère de l'Environnement doit faire cesser l'activité des briqueteries dans l'aire urbaine et présenter un rapport au Conseil sur les mesures qu'il a prises.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 140/2011 — 4/9/2011

Le Conseil a examiné l'évaluation de la Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries, présentée par le ministre de l'Environnement et des équipements hydriques.

Création d'une Commission technique pour l'organisation du travail des briqueteries.

Présidence : ministre de l'Aménagement et du développement urbain.

Membres : ministre de l'Agriculture, ministre des Équipements hydriques, ministre des Finances, ministre de la Santé, responsables des localités de Karari et Sharg Al Nil, directeur général de la police de l'État de Khartoum.

Missions de la commission :

- Définition des limites de la zone urbaine dans l'État de Khartoum et arrêt immédiat de l'activité des briqueteries en son sein.
- Traitement complet de la question des briqueteries, élaboration d'une vision à leur sujet et début de son application.
- Interruption des autorisations accordées aux briqueteries dans les localités, ce qui doit être fait par le ministère de l'Agriculture, de la richesse animale et de l'irrigation.
- Organisation et régularisation de l'extension de l'industrie de la brique cimentée.
- Recrutement des personnes que la Commission estime adaptées en accord avec la vision des services concernés par l'affaire.
- Rendu d'un rapport par la Commission dans un mois.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 35/2012 — 22/3/2012

- Le Conseil a examiné le cas des briqueteries au nord du pont Halfaya, présente par M. le ministre de l'Eau et des infrastructures.
- Les responsables des localités où des briqueteries sont en activité doivent exécuter et appliquer le décret n° 116/2010 du Conseil des ministres de l'État [de Khartoum] et faire cesser le fonctionnement des briqueteries en s'appuyant sur le décret, les lois et les officiers des services concernés.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 102/2012 — 25/9/2012

Le Conseil appelle à la coordination entre le ministère de la Santé, les localités et le Haut conseil pour l'environnement pour un certain nombre de points :

(...)

6. L'élimination des briqueteries et l'arrêt de l'industrie de la brique dans les zones urbaines sur les berges du Nil. Il faut que le ministère de l'Aménagement et des

infrastructures complète rapidement les procédures et dispositions des alternatives aux briqueteries, dans la zone suggérée à Sharg Al Nil.

(...)

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 9/2013 — 6/2/2013

- Les responsables de localité doivent appliquer les décrets du Conseil des ministres de l'Etat de Khartoum relatifs à l'arrêt et l'élimination des briqueteries dans l'espace urbain.
- Le ministère de l'Aménagement et la localité de Khartoum doivent se coordonner pour l'utilisation des berges du Nil et le début de la libération de la corniche du Nil Bleu des nuisances et phénomènes négatifs.

Mohammed Mostafa Mohammed Gassem Allah (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 70/2013 — 4/7/2013

Le Conseil confirme les décrets précédents relatifs à l'élimination des briqueteries dans l'État de Khartoum et félicite le responsable de la localité de Sharg Al Nil pour ses efforts évidents dans cette élimination des briqueteries. Le Conseil attire l'attention sur les points suivants :

- l'élimination complète des briqueteries de façon urgente et le maintien de l'interdiction du retour de l'exercice de l'activité pour éviter les catastrophes environnementales causées par l'industrie de la brique dans les zones urbaines.
- le Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural doit se concerter avec le ministère de la Culture et des médias pour la rédaction d'une déclaration expliquant les dommages sanitaires causés par l'industrie de la brique et en particulier les dommages sur les projets agricoles. A travers tous les moyens médiatiques, il faut créer un soutien populaire à travers cette déclaration et ce, pendant 72 heures.

Al Gilani Omar Hassan (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)

Décret n° 45/2018 -18/4/2018

Le Conseil a entendu l'explication du Frère le ministre et président du Haut conseil pour l'environnement et le développement urbain et rural à propos des conséquences environnementales de l'activité des briqueteries dans l'État.

- Le Service de protection des terres gouvernementales et de l'élimination des infractions doit mettre en place des points de contrôle pour limiter le retour de l'activité des briqueteries.
- L'achèvement du périphérique de l'État de Khartoum.

Mohammed Mostafa Mohammed Gassem Allah (Secrétaire général du gouvernement de l'État de Khartoum)